

IUT Paris Descartes
Département Carrières sociales
Formation initiale

Option : Assistance sociale

Rubrique « Meilleurs travaux étudiants »
du département Carrières sociales de l'IUT de Paris
Accueil de la page :
<<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/meilleurs-travaux-etudiants-carrieres-sociales/>>

Enjeux et écueils du placement familial

Mémoire de DUT

Session de juin 2012

LOISON Agathe

Directeur de mémoire : FELDMAN Marion

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Madame FELDMAN, qui m'a accompagnée dans la rédaction de ce mémoire. Ses connaissances et ses idées m'ont permis d'élargir mon champ de réflexion. Elle a su m'éclairer dans certains choix d'écriture et a apporté des réponses à mes hésitations.

Je tiens également à remercier les deux assistantes familiales qui ont accepté de répondre à mes questions. Le récit de leurs expériences et leur professionnalisme m'ont donné une vision concrète des satisfactions et des difficultés induits par le placement familial.

Pour finir, je souhaite remercier ma sœur dont les connaissances en psychologie ont aiguillé ma réflexion. Son soutien lors de mes remises en question m'a été indispensable.

SOMMAIRE

Introduction	1
I. La Protection de l'Enfance : histoire et définitions.....	3
1. Rappel historique et législation.....	3
1.1. <i>Instauration de la Protection de l'Enfance.....</i>	<i>3</i>
1.2. <i>De l'Assistance publique aux lois protectrices de l'enfant</i>	<i>4</i>
1.3. <i>Cadre juridique actuel</i>	<i>6</i>
2. Définitions actuelles.....	8
2.1. <i>La notion de placement familial.....</i>	<i>8</i>
2.2. <i>L'assistant familial</i>	<i>10</i>
2.3. <i>La notion de famille d'accueil</i>	<i>11</i>
II. Les enjeux du placement familial.....	14
1. Bénéfices attendus du placement	15
1.1. <i>Comprendre la problématique de l'enfant accueilli.....</i>	<i>15</i>
1.2. <i>Apports du placement familial pour l'enfant accueilli.....</i>	<i>18</i>
2. Le dispositif institutionnel : maillage essentiel dans la démarche de placement familial	20
2.1. <i>Mise en cohérence du travail de l'équipe de suivi.....</i>	<i>20</i>
2.2. <i>Rôle du référent ASE.....</i>	<i>24</i>
2.3. <i>Soutien à la parentalité.....</i>	<i>25</i>
2.4. <i>Accompagnement de la famille d'accueil.....</i>	<i>27</i>

3.	La famille d'accueil et ses missions dédiées à l'enfant	29
3.1.	<i>Fonctions de l'assistant familial</i>	<i>29</i>
3.2.	<i>Offre d'une structure familiale</i>	<i>32</i>
3.3.	<i>Interrelations avec la famille naturelle</i>	<i>33</i>
 III. Les écueils du placement familial.....		35
1.	Les difficultés rencontrées par l'équipe de suivi.....	35
1.1.	<i>Dysfonctionnements et défaillances.....</i>	<i>35</i>
1.2.	<i>Échec de la communication et du soutien à la famille d'accueil.....</i>	<i>36</i>
2.	La place des parents	37
2.1.	<i>L'enfant partagé entre deux familles</i>	<i>37</i>
2.2.	<i>Les liens entre la famille naturelle et la famille d'accueil</i>	<i>38</i>
2.3.	<i>Les rencontres médiatisées.....</i>	<i>40</i>
3.	Les entraves liées à la famille d'accueil	42
3.1.	<i>Désillusions et sentiment d'impuissance.....</i>	<i>43</i>
3.2.	<i>Retentissements sur l'univers familial propre</i>	<i>46</i>
3.3.	<i>Limites des bénéficiaires du placement familial pour l'enfant.....</i>	<i>48</i>
Conclusion.....		50
Sources		51
Annexe		I
Annexe A : Questionnaire d'entretien auprès d'assistantes familiales		II

Introduction

Mon mémoire se penche sur la thématique de la protection de l'enfance, et plus précisément sur le placement familial. À travers ce choix, je propose d'aborder la particularité du placement familial qui tient à la mise en place d'une relation quadrangulaire entre la famille naturelle, l'enfant, la famille d'accueil et l'équipe de professionnels. Je m'intéresserai donc à ces différents acteurs afin de mettre en lumière les relations qui les unissent et le travail qu'ils effectuent dans l'objectif du développement optimal de l'enfant.

Souhaitant travailler en tant qu'éducatrice spécialisée auprès de jeunes en difficulté, ce sujet m'a toujours captivée. Un fait divers me touchant de près a renforcé mon intérêt pour les problématiques induites par le placement familial : l'histoire d'un jeune garçon que j'ai connu au collège, accusé d'un double meurtre. Décrit comme un garçon plein d'humour et très serviable par ses proches, il avoue être à l'origine du meurtre de deux retraités à Pont-Sainte-Maxence (Oise). Le mobile reste tout de même difficile à comprendre et les policiers se tournent en premier lieu vers le passé du jeune garçon, marqué par une vie en foyers et en familles d'accueil, justement dans l'Oise. La question se pose ainsi : quelles failles dans le parcours imposé à ce garçon pourraient être à l'origine d'un tel acte ? Ainsi, il me tient à cœur, à travers ce mémoire, de soulever des hypothèses, apporter des pistes, afin que le choix de placement d'un enfant en famille d'accueil s'inscrive au mieux dans un vrai travail de construction vers la vie d'adulte.

Cette thématique de mémoire comporte, à mon sens, plusieurs intérêts. Tout d'abord, la protection de l'enfance est l'un des enjeux essentiels des politiques publiques d'aide et d'action sociale. En effet, la place de l'enfant est aujourd'hui un sujet sensible qui engage l'avenir de la société : il doit désormais être au cœur des décisions. Or, actuellement, des placements familiaux s'effectuent encore en urgence ; cette situation étant très préjudiciable pour le développement de l'enfant. Le soutien à la parentalité est également un objectif dominant dans la démarche des placements familiaux : l'importance du travail avec et auprès des parents est de plus en plus mis en lumière. Ensuite, ce sujet est au cœur des problématiques liées aux pratiques des professionnels. À l'heure où le fonctionnement en équipe doit être au centre des actions menées par les intervenants sociaux, il est important de valoriser une communication entre les différents acteurs, encore trop souvent imparfaite. Enfin, cette thématique est pour moi très

enrichissante puisque je cherche, dans une vie professionnelle future, à travailler dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce sujet portera une attention particulière au dispositif institutionnel qui encadre le placement familial. En effet, toute l'équipe qui entoure cette mesure doit veiller à ce que le placement atteigne ses objectifs. La famille d'accueil est donc au cœur d'une équipe pluri-professionnelle où elle tient une place inestimable. Le sujet abordera ainsi les différentes facettes psycho-sociales de la relation famille d'accueil-enfant accueilli. Il s'agira de mettre en évidence comment ce nouvel environnement peut réussir à corriger les lacunes parentales initiales. De ce fait, je m'intéresserai aux modalités d'accompagnement de l'enfant par la famille d'accueil, visant à favoriser son développement physique et psychique. L'idée est également de mettre en valeur la capacité des accueillants à trouver une juste place par rapport à la famille naturelle.

Ces perspectives m'ont permis d'élaborer la problématique qui suit : quels sont les enjeux et les écueils d'un placement familial qui se veut favorable au développement de l'enfant ? Quels sont les atouts et les limites du dispositif institutionnel qui l'entoure ?

Afin de répondre à cette problématique, il me paraît essentiel de faire un rappel historique et de donner les définitions autour du placement familial, pour ensuite développer les tenants et les aboutissants qui font la richesse de cette démarche centrée sur l'enfant. Enfin, une troisième partie s'intéressera aux éléments qui peuvent mettre en défaut les objectifs du placement familial dans le parcours quotidien des différents acteurs.

I. La Protection de l'Enfance : histoire et définitions

Ce chapitre va permettre d'aborder l'historique de la Protection de l'Enfance et les définitions actuelles autour du placement familial afin d'en comprendre le fonctionnement et de mieux en décrypter les enjeux. Connaître la problématique initiale de cette mesure est essentiel pour appréhender au mieux l'évolution de ses pratiques.

1. Rappel historique et législation

Pour comprendre la prise en charge des enfants en danger, il paraît nécessaire d'aborder l'histoire et le contexte législatif régissant actuellement le placement familial, afin de suivre l'évolution de cette mesure qui s'est peu à peu centrée sur l'épanouissement de l'enfant.

1.1. Instauration de la Protection de l'Enfance

Au milieu du XVII^{ème} siècle, en France, la moitié des naissances étaient illégitimes et donnaient presque toutes lieu à un abandon. C'est l'Église qui prit alors en charge ces enfants abandonnés : la protection de l'enfance était ainsi entre les mains de la puissance publique¹.

Face à un taux de mortalité élevé des enfants abandonnés, Saint Vincent de Paul, prêtre catholique français, révolutionna leur accueil. Il créa l'œuvre des enfants trouvés. Les enfants étant accueillis à l'Hôpital, il chargea la nourricerie d'orienter ces enfants en famille. Pour être recrutée, la nourrice devait être recommandée par le curé de sa paroisse et répondre à certains critères objectifs tels que la possession d'un berceau. La nourrice offrait nourriture et soins à l'enfant, moyennant salaire. Les grands principes de l'accueil sont déjà posés. Néanmoins, le salaire était faible et obligeait ces femmes à accueillir un trop grand nombre d'enfants ou à faire travailler ces derniers². Pour lutter contre ces actions clandestines, des mesures législatives sont adoptées au début du

¹ ALLARD, Christian. *Pour réussir le placement familial*. Issy-les-Moulineaux : ESF, coll. « Actions Sociales », 2011, pp. 170-171.

² *Ibid*, pp. 170-171.

XVIII^{ème} siècle afin de concilier l'intérêt des enfants et celui des nourrices³. Saint Vincent de Paul décède en 1660, mais ses idées continuent à se développer. Des communautés religieuses prennent en charge les enfants abandonnés dans tout le pays⁴.

A la Révolution, une réelle politique nationale en faveur des enfants voit enfin le jour : il est reconnu le droit à la vie de tous les enfants, quel que soit leur origine et les aléas de leur naissance. L'abandon devient alors « le moyen le plus commode de se débarrasser d'un enfant gênant socialement et qu'on ne peut économiquement assurer⁵ ». C'est d'ailleurs en 1790 qu'apparaît le terme de « placement d'enfants ». De même, pour la première fois, l'État intervient dans la sphère privée, limitant la toute-puissance du père sur sa famille⁶.

1.2. De l'Assistance publique aux lois protectrices de l'enfant

Une politique de placement se développe peu à peu pour donner aux enfants abandonnés des droits et avantages dont jouissent les autres enfants. Face au nombre très élevé d'enfants abandonnés, l'Assistance publique naît en 1849. Ce service fonctionne autour de deux pôles. Le « Dépôt » est créé pour permettre aux parents d'y déposer dans le secret leur enfant. Le deuxième pôle est représenté par les agences. Elles ont pour fonction de recruter les nourrices et répartir les enfants. L'Assistance publique a donc été créée pour accompagner les enfants privés de parent⁷.

À la fin du XIX^{ème} siècle, la politique de placement évolue. Avec l'émergence du droit de l'enfant, en 1860, l'enfant représente désormais une personnalité juridique et donc des droits. Les premiers placements d'enfants ayant des parents apparaissent alors. La loi sur « la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés⁸ » crée le signalement d'enfant en danger et autorise la déchéance des droits parentaux.

À cette époque, le taux de mortalité reste important. La prévention et les soins envers la petite enfance sont donc renforcés avec l'aide de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La découverte des conditions de vie très précaires de certaines familles

³ DAVID, Myriam. *Le placement familial*, « De la pratique à la théorie ». Paris : Dunod, 2004, p. 18.

⁴ RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.). *Se construire quand même*, « L'accueil familial : un soin psychique ». Paris : Presses universitaires de France, 2009, p. 46.

⁵ *Ibid*, p. 47.

⁶ *Ibid*, p. 48.

⁷ ALLARD, Christian, *op. cit.*, pp. 172-173.

⁸ *Ibid*, pp. 172-173.

entraîne les équipes médicales de PMI à proposer ou imposer des placements sanitaires. Le placement devient un moyen de prévention de l'aide médico-sociale. S'instaure ainsi un droit de regard de la société sur l'éducation des enfants : les parents ne peuvent plus laisser leur enfant sans soin ou sans instruction⁹.

En 1912, les Tribunaux pour enfants voient le jour. Les juges pour enfants font vite le lien entre le devenir délinquant et la vie auprès de parents défaillants. On s'aperçoit qu'il faut protéger ces enfants et les éduquer autrement pour éviter la criminalité. Le placement se voit désormais imposé par l'État lorsque des situations sont repérées comme potentiellement négatives sur le développement et la santé de l'enfant. La notion d'« enfant en danger » prend toute son ampleur à cette période. Le nombre de placements judiciaires connaîtra une grande progression¹⁰. À cet effet, Myriam David, psychanalyste, pédiatre et psychiatre, parle de « déportations¹¹ » d'enfants, tant les enfants sont « baladés » d'un endroit à l'autre. Il n'est pas rare qu'un enfant subisse dix à quinze placements en deux ans. Dès que l'un d'eux avait une infection, il était envoyé à l'hôpital. Une fois guéri, il retournait au dépôt. Un convoi l'emmenait ensuite, sans la moindre préparation, chez une nouvelle nourrice puis chez une famille habitant la campagne. Loin de leurs parents, ils ne les revoyaient pas. Ces derniers n'étaient mis au courant du transfert de l'enfant que s'ils sollicitaient expressément des nouvelles. La séparation d'avec les parents était totale¹². Par ailleurs, les familles d'accueil vivaient dans un milieu rural, pauvre et non instruit. Les enfants souffraient donc de retards de développement, de troubles du comportement et présentaient aussi des manifestations d'inadaptabilité au milieu d'accueil¹³.

Mais, peu à peu, les besoins de l'enfant ont été mis en lumière. À un rythme lent et irrégulier, les services se sont modifiés. Désormais, les placements familiaux sont organisés de telle sorte que la séparation totale avec les parents est évitée. Des efforts considérables sont également entrepris pour améliorer les modalités d'accueil¹⁴.

⁹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 174.

¹¹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 31.

¹² *Ibid*, p. 31.

¹³ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 175.

¹⁴ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 47.

1.3. Cadre juridique actuel

La Convention Internationale des droits de l'enfant de 1990 garantit à l'enfant de grandir dans de bonnes conditions au sein de sa famille. Elle précise que « l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités¹⁵ ». Dans l'hypothèse où son environnement familial n'est pas favorable à son bon développement, l'enfant et ses parents peuvent bénéficier d'aides et de soutien des services chargés de la protection administrative de l'enfance. Une décision de placement peut aussi être imposée¹⁶.

Jusqu'alors, les placements sociaux étaient orchestrés par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Elle est remplacée aujourd'hui par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Depuis la loi de décentralisation de 1983, ces services sont sous la responsabilité du Conseil Général, libre dans la gestion de ses compétences¹⁷.

Comme le régit l'article L. 226-3 du Code de l'Action Sociale et Familiale, le président du Conseil Général est chargé d'administrer la protection de l'enfance. Il doit recueillir les signalements d'enfants en danger potentiel, transmis à une cellule de recueil des données. La Cellule de Recueils des Informations Préoccupantes (CRIP) doit traiter et évaluer les informations jugées alarmantes pour des mineurs en danger¹⁸.

Les missions de l'ASE sont précisées par l'article L. 221-1 du Code Civil de l'Action Sociale et Familiale (CASF). Il spécifie que l'ASE doit aider les familles qui ont « des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement psychique, affectif, intellectuel et social¹⁹ ». Ces mesures d'intervention sont décidées par le juge des enfants. L'ASE doit mettre en œuvre des actions préventives afin de protéger

¹⁵ RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.), *op cit.*, p. 324.

¹⁶ SNA. Unicef. *Convention internationale des droits de l'enfant*. (page consultée le 14 mars 2012)
<<http://www.unicef.fr/userfiles/50154.pdf>>

¹⁷ DAVID, Myriam. *Le placement familial*, « De la pratique à la théorie ». Paris : Dunod, 2004, p. 51.

¹⁸ SNA. Legifrance. *Code de l'action sociale et des familles*. (page consultée le 23 mars 2012)
<<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006796909>>

¹⁹ SNA. Legifrance. *Code de l'action sociale et des familles*. (page consultée le 23 mars 2012)
<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D828C07AC7B69DAFAE4CEA6181A5CDF5.tpdjo13v_1?idArticle=LEGIARTI000006796782&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20120314&categorieLien=id>

les mineurs en danger. Elle doit prendre en considération les besoins des enfants qui lui sont confiés, sans manquer d'y associer leur famille²⁰.

La protection de l'enfance est désormais régie par la loi du 5 mars 2007 qui vise à la réformer. Cette loi redéfinit les objectifs prioritaires en ce domaine. Elle poursuit trois buts principaux. Tout d'abord, elle procède à un renforcement de la prévention en essayant de connaître le plus précocement possible les situations potentiellement dangereuses pour l'enfant. Ensuite, elle vise à réorganiser les procédures de signalement grâce à la légalisation du partage des informations²¹. Enfin, le troisième objectif est de diversifier les modes de prise en charge des enfants. L'intérêt de l'enfant et le maintien des relations avec sa famille sont alors réaffirmés²².

Bien que de tout temps la société se soit occupée de ces enfants en danger, beaucoup d'obstacles perdurent encore dans cette prise en charge. Mais aujourd'hui, des efforts et des progrès ont été accomplis en de nombreux domaines. La forme et la démarche actuelle des placements familiaux tentent de répondre aux présentes difficultés.

²⁰ SNA. Legifrance. *Code de l'action sociale et des familles*. (page consultée le 23 mars 2012)
<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D828C07AC7B69DAFAE4CEA6181A5CDF5.tpdjo13v_1?idArticle=LEGIARTI000006796782&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20120314&categorieLien=id>

²¹ GABEL, Marceline. LAMOUR, Martine. MANCIAUX, Michel. *La protection de l'enfance : maintien, rupture et soins des liens*. Paris : Fleurus Psycho-pédagogie, 2005, p. 122.

²² Vie publique, au cœur du débat public. Direction de l'information légale et administrative. 2007. (page consultée le 24 février 2012)
<<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-5-mars-2007-reformant-protection-enfance.html>>

2. Définitions actuelles

Ce chapitre permet de comprendre les notions relatives au placement familial. Ces définitions dévoilent les enjeux et la complexité de cette mesure, pourtant indispensable à un enfant dont les parents sont, à un moment donné, « dysfonctionnants ».

2.1. La notion de placement familial

Différentes possibilités sont offertes à l'Aide Sociale à l'Enfance pour pourvoir à l'ensemble des besoins de l'enfant. Parmi elles, le placement familial donne un cadre de vie sécurisant qui favorise le développement harmonieux de l'enfant²³.

Aujourd'hui en France, près de 70 000 enfants sont concernés par le placement familial. Plus des trois quarts sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ; les autres par des associations ou des établissements publics relevant des réglementations sur les services de placement et d'accueil familial spécialisé et thérapeutique²⁴. Le rapport « Naves-Cathala²⁵ » de juin 2009, concernant les accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents, relève les multiples raisons à l'origine du placement familial. Cette prise en charge est ordonnée lors de l'existence de carences éducatives importantes, de difficultés psychiques des parents, de conflits familiaux, ou encore de problèmes liés à l'addiction ou aux comportements des parents pouvant nuire au bon développement de l'enfant.

Le placement familial se définit par « l'accueil permanent d'un enfant de jour comme de nuit pour quelque durée que ce soit, par une famille rémunérée, qui, pendant toute la durée du placement, assure l'ensemble des soins et l'éducation de l'enfant sans que celui-ci lui appartienne pour autant²⁶ ».

²³ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 93.

²⁴ DAVID, Myriam (dir.). *Enfant, parents, famille d'accueil*, « Un dispositif de soins : l'accueil familial permanent. Toulouse : Érès, 2000, p. 14.

²⁵ *Ibid*, p. 115.

²⁶ PRAT, Joëlle. « La mise en place de l'Œdipe chez les enfants placés en famille d'accueil ». *Institut européen psychanalyse et travail social*, 2004. (page consultée le 12 mars 2012)
<<http://www.psychasoc.com/Textes/La-mise-en-place-de-l-aedipe-chez-les-enfants-places-en-famille-d-accueil>>

Marc Papin, éducateur et parent d'accueil, tente également de définir la notion de placement familial comme le fait « de creuser autour pour dégager les racines²⁷ ».

Et dans ce nouveau terreau, cet espace de vie étranger, on prendra soin de mettre un peu de la terre d'origine pour que les racines se souviennent, pour qu'elles s'acclimatent progressivement, se sécurisent et se laissent grandir. En partant toujours de ce que sont déjà ces enfants [...]²⁸.

Christian Allard, responsable d'un placement familial, place l'enfant au centre de la définition du placement. Il s'agit de comprendre le psychisme de l'enfant, afin de l'aider à se développer de façon équilibrée²⁹.

Aussi, le placement familial d'un enfant implique une séparation d'avec ses parents. Mais, cette séparation n'est pas un traitement en soi puisque l'enfant conserve les troubles qui résultent des perturbations familiales³⁰. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de travailler la relation qui existe entre ces deux acteurs et d'apporter un soutien au développement psychique et social de l'enfant accueilli. Ce suivi doit permettre à la séparation d'être bénéfique et tolérée par l'enfant et par ses parents, grâce à un travail sur les liens parents-enfants. Myriam David, citée par Hana Rottman, pointe cet aspect puisque « le placement familial ne peut être conçu comme une simple mise à distance visant à protéger l'enfant à l'égard d'une situation jugée dangereuse ou nuisible à son développement³¹ ». Il doit donc constituer une mesure qui offre, en fonction de la situation, des interventions cliniques variées et adaptées à la problématique de placement³². En effet, Christian Allard appuie le fait qu'« il y a placement lorsque qu'il y a dysfonctionnement grave de la parentalité. Donc tout placement doit avoir le souci du soin³³ ».

²⁷ PAQUIN, Marc. *Me feriez-vous une place ?*, « Les enfants en famille d'accueil : mieux les comprendre pour mieux les accueillir ». Montréal : l'Hôpital Sainte-Justine, 2003, p. 19.

²⁸ *Ibid*, p. 19.

²⁹ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 93.

³⁰ *Ibid*, p.98.

³¹ RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.), *op. cit.*, p. 342.

³² GERMAIN, Jean-Guy (dir.). *Un enfant entre deux familles*, « Le placement familial : du rêve à la réalité ». Montréal : Sciences et Culture, 2000, p. 17.

³³ *Ibid*, p. 165.

Néanmoins, le terme de « placement », bien que toujours utilisé majoritairement aujourd'hui, heurte parfois les personnes qui doivent y avoir recours. Il donne l'impression que l'enfant est un objet que l'on peut placer ici ou là³⁴. C'est pourquoi, aujourd'hui, un nouveau terme tend à remplacer celui-ci. La notion d'« accueil familial », qui consiste à admettre quelqu'un au sein d'une famille, est donc de plus en plus utilisée dans les institutions. Ce nouveau terme laisse mieux transparaître la mission de l'assistant familial. Il va suppléer au manquement de la famille de l'enfant sans s'y substituer, jusqu'à ce qu'il puisse y reprendre sa place.

2.2. L'assistant familial

Aujourd'hui, les assistants familiaux sont près de 46 800 à accueillir les enfants placés³⁵. Le Code de l'Action Sociale et Familiale définit l'assistant familial comme « la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon permanente des mineurs et des jeunes majeurs de moins de vingt et un an à son domicile³⁶ ». L'agrément est accordé « si les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement des [enfants] accueillis, en tenant compte des aptitudes éducatives de la personne³⁷ ». Ce dernier, d'une durée de validité de cinq ans, mentionne le nombre d'enfants que l'assistant familial peut accueillir. Il ne dépasse jamais le nombre de trois, même si ce chiffre semble élevé pour certains professionnels qui considèrent que l'enfant accueilli a besoin d'attention individualisée pour s'épanouir dans son nouvel environnement³⁸.

Pour chaque enfant accueilli, un contrat d'accueil est conclu entre l'assistant familial et son employeur. Il précise son rôle, celui de sa famille et du service employeur. Il a également pour objet de définir le projet de l'enfant et les objectifs du placement³⁹.

La loi du 27 juin 2005 redéfinit le statut professionnel des assistants familiaux, cherchant à améliorer leurs conditions de travail⁴⁰. Cette loi distingue le métier d'assistante maternelle et celui d'assistant familial. L'assistante maternelle accueille des

³⁴ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 13.

³⁵ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 218.

³⁶ *Ibid*, p. 219.

³⁷ *Ibid*, p. 220.

³⁸ *Ibid*, pp. 220-221.

³⁹ *Ibid*, p. 223.

⁴⁰ *Ibid*, p. 218.

enfants une partie de la journée, tandis que l'assistant familial, intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, accueille à titre permanent des enfants séparés de leur famille. Ce texte dévoile deux objectifs. D'une part, il vise à assurer une meilleure qualité des soins apportés aux enfants grâce à une meilleure intégration professionnelle des personnes accueillantes. D'autre part, il vise à améliorer le statut de ces deux catégories professionnelles pour rendre ces métiers plus attractifs et ainsi faire face à des besoins grandissants.

Aujourd'hui, aucun service de placement ne dispose d'une variété et d'un nombre suffisant d'assistants familiaux⁴¹, souligne Myriam David. Or, la prise de conscience des difficultés d'un tel métier et des échecs encore trop souvent nombreux, obligent les équipes de suivi à être de plus en plus sélectives et à surcharger les familles considérées comme « bonnes ». Cette décision est évidemment néfaste pour l'enfant et la famille concernée, conduisant à un épuisement de cette dernière et, par voie de conséquence, à un éventuel échec de placement.

2.3. **La notion de famille d'accueil**

Le terme de famille d'accueil n'est plus exclusivement réservé à l'assistant familial mais à l'ensemble des personnes résidant au domicile de ce dernier. L'entité de la famille d'accueil est désormais décrite comme une dynamique familiale autour de l'assistant familial ; le conjoint ayant une place importante au sein de la famille.

La famille permet de vivre et de s'inscrire dans la vie sociale. Elle est décrite par Christian Allard comme un lieu où on ne peut pas être détruit, et où les relations sont sécurisantes. À ce titre, l'accueil familial est préconisé par rapport aux accueils en institution, notamment pour cette complexité et cette richesse de relations⁴².

La famille d'accueil offre donc une place à l'enfant, « un lieu sûr qui protège et qui rassure, [et elle tente de] déployer pour l'enfant des ailes protectrices, éloignant de lui les menaces⁴³ ».

⁴¹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 305.

⁴² ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 85.

⁴³ PAQUIN, Marc, *op. cit.*, p. 11.

Au sein d'une nouvelle famille qui pourra être tuteur solide, capable de corriger une trajectoire. Leur faire retrouver l'insouciance, les rendre capables de se laisser aimer et d'aimer, de faire bon usage de l'eau et du soleil disponibles, ces énergies indispensables à leur croissance⁴⁴.

Le but des familles d'accueil est ainsi de fournir un refuge aux enfants en attendant que leurs parents en soient capables⁴⁵. Myriam David met en lumière la générosité, les grandes qualités affectives et une ténacité souvent inaltérable des familles d'accueil, prêtes à supporter les problématiques que l'enfant apporte avec lui. Ces dernières doivent être capables de faire face aux innombrables difficultés, tout en gardant la force et le désir de poursuivre le placement. Les remises en question font donc partie intégrante du quotidien des familles d'accueil, mais la conviction que ce travail en vaut la peine doit être encouragée malgré les éventuels échecs⁴⁶.

Néanmoins, les familles d'accueil n'ont pas à être des familles « idéales » et « meilleure » que les autres, comme le souligne Myriam David. En effet, « comme toutes les familles, elles sont pleines de richesses et d'imperfections⁴⁷ », et elles n'ont pas à se substituer aux parents de l'enfant accueilli. Leur mission est uniquement de remplir les principales fonctions permettant le bon développement de l'enfant : assurer sa vie quotidienne, veiller à sa scolarité, à ses loisirs, à le faire bénéficier de traitements dont il a éventuellement besoin et à le soutenir affectueusement. Pour cela, elles doivent créer avec l'enfant une « relation particulière affective et stable⁴⁸ » qui n'aura pas pour objectif de remplacer ou d'entraver les liens parents-enfant ; cette juste place étant particulièrement difficile à trouver.

Être famille d'accueil c'est aussi faire preuve d'un engagement affectif profond, qui atteint la famille dans son intégralité. La dynamique familiale s'en voit très souvent transformée puisque les relations qui régissent la vie du domicile sont chamboulées. En effet, le recrutement de l'assistant familial va engager l'enfant et ce dernier dans une relation d'attachement qui aura des effets sur ces deux acteurs et sur la famille au complet. Le choix de la famille d'accueil en fonction de l'enfant doit donc être particulièrement élaboré. L'équipe de suivi à l'origine de ce choix va se tourner vers l'histoire de la

⁴⁴ *Ibid*, p. 12.

⁴⁵ HARRISON, Kathy. *Famille d'accueil, famille de cœur*. Paris : l'Archipel, 2011, p. 31.

⁴⁶ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 289.

⁴⁷ *Ibid*, p. 307.

⁴⁸ *Ibid*, p. 373.

famille, va explorer la représentation qu'elle a de la fonction parentale et analyser sa manière de vivre. Il faut que la famille d'accueil soit capable d'accepter et respecter la souffrance de l'enfant, en composant avec son passé. Ainsi, une particulière adéquation entre capacités et qualités d'accueil d'une part, et problématique de l'enfant d'autre part, doit être recherchée⁴⁹.

Être famille d'accueil est une fonction très particulière. En effet, ce métier n'est encadré par aucun horaire et souvent aucune vacance : c'est un travail quotidien qui nécessite un fort engagement. C'est également un métier sans garantie d'emploi puisque l'enfant peut partir du jour au lendemain et l'arrivée d'un nouvel enfant peut parfois prendre beaucoup de temps ; surtout si la famille d'accueil n'arrive pas à faire le « deuil » de l'enfant précédent. Il est tout de même à noter que certains services se dispensent d'appliquer la règle d'un enfant par famille. Certaines familles d'accueil se retrouvent donc avec plusieurs enfants à leur domicile, ce qui multiplie les difficultés⁵⁰.

Pour conclure cette approche historique et cette présentation de ce qu'est le placement familial, l'ensemble des éléments cités plus hauts montre que la société a pris en compte la gravité des risques pesant sur tout enfant confronté à la dysparentalité en instaurant des systèmes de protection de l'enfance.

Ainsi, l'accueil familial, avec la collaboration active de l'assistant familial et de sa famille, semble constituer un terreau nécessaire à la poursuite du développement de l'enfant dans de meilleures conditions et un socle sur lequel pourra s'appuyer l'équipe en charge du placement pour entreprendre un suivi spécialisé.

⁴⁹ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 152.

⁵⁰ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 290.

II. Les enjeux du placement familial

Cette partie développera les enjeux du placement familial. Tout d'abord, il est essentiel de connaître les bénéfices attendus du placement familial, pour ensuite s'interroger sur la manière de les optimiser. Je détaillerai le rôle du dispositif institutionnel qui encadre le placement familial. L'équipe pluri-disciplinaire entoure la famille d'accueil et est attentive à prévenir les difficultés en restant à l'écoute de l'enfant et de ses parents. Cette équipe pluri-disciplinaire accompagne ainsi l'assistant familial dans ses missions dédiées à l'enfant.

Pour développer cela, je m'appuierai sur des apports théoriques mais également sur des entretiens passés auprès de deux assistantes familiales⁵¹. En effet, questionner les acteurs même de la démarche de placement me semblait essentiel. Ainsi, je pourrai confronter la théorie issue des ouvrages et le récit d'une réalité de terrain peut être différent.

J'ai obtenu les coordonnées de ces deux professionnels par l'intermédiaire des relations professionnelles et amicales de mes parents. Je les ai contacté préalablement par téléphone afin d'expliquer mon cursus scolaire et l'intitulé de mon mémoire de fin d'année. J'ai résumé ma démarche et ma réflexion. Les deux assistantes familiales, réjouies de pouvoir m'aider dans l'écriture de ce mémoire, m'ont fixé deux rendez-vous au cours du mois de février 2012. Je les ai informés que cet entretien s'appuiera sur un questionnaire et qu'il était possible de ne pas répondre à certaines questions si elles ne le désiraient pas ; ce qui n'a pas été le cas. Le questionnaire constitue donc le fil rouge de ces entretiens, mais les assistantes familiales avaient la possibilité de s'en éloigner pour discuter plus librement. Les entretiens ont duré respectivement quarante-cinq minutes et une heure et quinze minutes et se sont déroulés au domicile des assistantes familiales. J'ai renoncé à l'idée de faire l'enregistrement de nos conversations pour ne pas nuire à la spontanéité du discours. J'ai ainsi fait le choix d'utiliser la prise de note.

Madame C. est âgée de 38 ans et exerce depuis 17 ans. Elle travaille actuellement pour le Conseil Général de l'Oise et a déjà accueilli sept enfants. Madame D. est âgée de 57 ans et a travaillé au « sauvetage de l'enfance », service privé à Paris. Puis,

⁵¹ Voir Annexe I.

elle a continué avec les services de placements familiaux jusqu'en 2010 : elle a donc exercé pendant 30 ans et a accueilli près de soixante enfants tout au long de sa carrière.

1. **Bénéfices attendus du placement**

Tous les risques et difficultés inhérents au placement familial ne doivent pas remettre en cause les bienfaits attendus. Si ces embûches inévitables sont en partie maîtrisées et si la problématique de l'enfant est correctement appréhendée, les bénéfices d'une telle mesure sont considérables et garantissent un développement harmonieux de l'enfant.

1.1. **Comprendre la problématique de l'enfant accueilli**

La problématique de la fonction maternelle et celle de l'attachement des enfants concernés par le placement familial nécessite des connaissances autour de la relation mère-enfant et de la notion d'attachement dans le contexte particulier de la protection de l'enfance⁵².

- *La fonction maternelle*

Chez les enfants concernés par l'accueil familial, la relation mère-enfant est souvent très dysfonctionnante. À ce sujet, de nombreux psychanalystes ont développé des théories concernant la fonction maternelle. Parmi eux, Donald W. Winnicott a élaboré la théorie de la « mère suffisamment bonne ». Au tout début de sa vie, l'enfant a besoin de sa mère car elle lui apporte les soins adaptés lui permettant d'avoir un sentiment continu d'exister. Winnicott parle de « préoccupation maternelle primaire » dans les premiers temps qui suivent la naissance de l'enfant. Selon lui, la maturation du moi du bébé se fait en fonction de trois perspectives. Tout d'abord, cette maturation dépend du « holding », c'est-à-dire la manière dont la mère porte son bébé. Ensuite, l'enfant construit son « self » en fonction du « handling », soit la manière dont le bébé est traité, manipulé et soigné. Enfin, le « presenting-object » est la façon dont la mère présente le

⁵² EUILLET, Séverine. « Quels attachements pour les enfants accueillis ? », *Dossier thématique ONED*, 2010, p. 51.

monde à son bébé. Ainsi, cet environnement « suffisamment bon » permet l'unification du moi du bébé⁵³. A contrario, des soins maternels désordonnés exposent le bébé à une hyper-maturité réactionnelle et favorisent un risque d'émergence du « faux-self ». Ce « faux self » a une fonction protectrice du « self » du bébé menacé par des interactions inadaptées et discontinues⁵⁴. En effet, il va chercher du soutien de l'extérieur, même si son environnement ne répond pas de façon adaptée, il va entrer dans un état d'apathie massif. Le bébé peut être indifférent à l'extérieur et risque de se couper de tout type de relation⁵⁵.

La théorie de la « mère suffisamment bonne » est assurément en relation avec la théorie de l'attachement. D'après Germaine Guex, psychologue et psychanalyste assistante de Jean Piaget, citée par Serge Lebovici, les enfants ainsi carencés ont une « excessive dépendance vis-à-vis d'autrui dans le domaine de l'affection reçue⁵⁶ ». Ils en demandent sans cesse et ne sont jamais rassasiés de tout cet amour. Ils mettent donc à l'épreuve les personnes susceptibles de leur apporter ce qu'ils attendent, pour faire la preuve d'un amour qui n'a de valeur aux yeux de ces enfants qu'à la condition d'être inconditionnellement offert. Se pose ici une des difficultés majeures auxquelles doit se confronter l'assistant familial.

- *La théorie de l'attachement*

Dans les années 1940-1950, la théorie de l'attachement a été élaborée par John Bowlby, psychanalyste anglais. Cette théorie est, pour Nicole Guédeney, pédopsychiatre, un prérequis pour appréhender un placement familial car « le bébé ne peut pas ne pas s'attacher⁵⁷ » à sa famille. Ce besoin primaire d'attachement était décrit par John Bowlby comme permettant au bébé d'atteindre sa maturité. C'est à partir de son expérience de satisfaction de ses besoins que ce dernier construit son mode de relation aux autres⁵⁸. En effet, selon Pascal Richard, responsable de l'unité de placement familial du

⁵³ FELDMAN, Marion. Cours de psychologie du développement. 3^{ème} semestre 2012.

⁵⁴ RIBAS, Denys. *Donald W. Winnicott*. Paris : Presses universitaires de France, 2003, p. 62.

⁵⁵ FELDMAN, Marion. Cours de psychologie du développement. 1^{er} semestre 2010.

⁵⁶ LÉBOVICI, Serge. SOULÉ, Michel. *La connaissance de l'enfant par la psychanalyse*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2003, p. 441.

⁵⁷ FELDMAN, Marion. Cours de psychologie du développement. 1^{er} semestre 2010.

⁵⁸ La théorie de l'attachement : quel rôle dans la protection de l'enfance ? (page consultée le 11 mars 2012)

premier secteur infanto-juvénile de Paris, il est indispensable pour le bébé de s'attacher et de créer du lien par « une proximité rassurante avec une 'figure d'attachement'⁵⁹ ». Cette figure d'attachement est la personne vers laquelle le bébé, en quête de sécurisation et de protection, se tourne lorsqu'il se sent menacé ou angoissé. La mise en jeu de ces comportements d'attachement « est sensée permettre le rapprochement apaisant et rassurant d'avec la figure d'attachement⁶⁰ ». Il s'agit souvent de la mère. L'enfant développe donc une stratégie d'attachement *sécuré*. Cependant, lorsque la ou les figures d'attachement ne donnent pas à l'enfant l'apaisement attendu, ce dernier ne peut se lancer dans la découverte du monde en toute sécurité et ne peut développer ses capacités intellectuelles d'apprentissage. En effet, d'après Christian Allard, « si l'enfant n'est pas sécurisé, il ne peut éprouver le plaisir de l'exploration, de la recherche⁶¹ ». Ainsi, sans ce lien construit dès le plus jeune âge, on constate chez l'enfant des troubles de l'attachement liés à une base *insécuré*. Ces troubles ont pour conséquence « une personnalité sans confiance de base, associée à des troubles relationnels de l'attachement⁶² ». L'enfant a alors de graves difficultés à s'engager dans une relation ou à répondre aux interactions de manière appropriée. Néanmoins, John Bowlby admet le principe d'une hiérarchie des figures d'attachement. L'enfant peut donc développer des relations d'attachement avec différentes personnes. Même si une première relation est en échec, l'enfant peut disposer de figures d'attachement de substitution. Cette théorie met en évidence la richesse du placement familial. L'engagement des professionnels de l'enfance et la qualité des soins apportés par les personnes accueillantes peuvent avoir une incidence significative sur le développement de l'enfant⁶³. En effet, le fait de donner des soins à un enfant est complémentaire des comportements d'attachement⁶⁴.

http://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2011.06.01_la_th%C3%A9orie_de_l'_attachement_-_quel_r%C3%B4le_dans_la_protection_de_l'_enfance

⁵⁹ RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.), *op. cit.*, p. 247.

⁶⁰ *Ibid*, p. 249.

⁶¹ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 43.

⁶² La théorie de l'attachement : quel rôle dans la protection de l'enfance ? (page consultée le 11 mars 2012)

http://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2011.06.01_la_th%C3%A9orie_de_l'_attachement_-_quel_r%C3%B4le_dans_la_protection_de_l'_enfance

⁶³ La théorie de l'attachement : quel rôle dans la protection de l'enfance ? (page consultée le 18 mars 2012)

http://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2011.06.01_la_th%C3%A9orie_de_l'_attachement_-_quel_r%C3%B4le_dans_la_protection_de_l'_enfance

⁶⁴ HOUZEL, Didier. *Les enjeux de la parentalité*. Toulouse : Erès, 2012, p. 153.

Par conséquent, appréhender la manière dont l'enfant s'est construit dans ses premiers modes relationnels peut aider à éclairer sa problématique. Ces différentes théories permettent de préciser les difficultés de construction du lien qui entravent le développement de l'enfant, afin d'apporter, en cas de placement, des réponses adaptées à ses besoins.⁶⁵ Ainsi, il s'agit de repérer les conditions d'accueil qui pourront permettre à l'enfant de développer une sécurité affective interne, indispensable à sa constitution psychique et à son développement cognitif, identitaire, affectif et social⁶⁶.

1.2. Apports du placement familial pour l'enfant accueilli

L'accueil en famille apporte à l'enfant des éléments que ses parents ne sont pas en mesure de lui procurer à une certaine période : « les soins de base, un cadre de vie structuré, un environnement social, des relations diversifiées et engagées et une sécurité de base liée [...] à la stabilité de ces divers apports⁶⁷ ».

L'enfant accueilli arrive dans un milieu complètement inconnu. Comme le souligne Kathy Harrison, mère d'accueil :

De foyer en foyer, d'école en école, de famille en famille, nos petits sont des voyageurs expérimentés malgré eux. Ils laissent derrière eux des frères, des sœurs, des grands parents, des amis, des animaux. Ils emménagent dans des nouveaux foyers où même leurs sous-vêtements appartiennent parfois à quelqu'un d'autre⁶⁸.

L'enfant est donc en état d'insécurité. Il a besoin d'apprécier un cadre de vie aux contours bien définis, à l'intérieur duquel il puisse trouver ses repères. Une famille est donc un excellent lieu d'accueil soutenu par un certain rythme de vie, un ensemble d'habitudes et un système de valeur en grande partie implicite que l'enfant appréhendera au fil du temps⁶⁹.

⁶⁵ La théorie de l'attachement : quel rôle dans la protection de l'enfance ? (page consultée le 11 mars 2012)

http://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2011.06.01_la_th%C3%A9orie_de_l'_attachement_-_quel_r%C3%B4le_dans_la_protection_de_l'_enfance

⁶⁶ EUILLET, Séverine. « Quels attachements pour les enfants accueillis ? », *Dossier thématique ONED*, 2010, p. 55.

⁶⁷ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 301.

⁶⁸ HARRISON, Kathy, *op. cit.*, p. 99.

⁶⁹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 302.

Les deux assistantes familiales rencontrées s'accordent à dire que, dans la mesure de placement familial, « tout est bénéfique pour l'enfant ». Madame D. précise que l'enfant, arrivant fermé et complètement désorganisé, se transforme en quelques mois de façon parfois impressionnante. Néanmoins, elle précise qu'« arriver à un tel résultat suppose une cohérence avec le réseau d'intervenants ».

L'importance des soins quotidiens n'est pas à négliger car beaucoup de ces enfants accueillis ont connu bien des carences. Qu'ils acceptent ou refusent ces soins, ils leur sont essentiels : une alimentation équilibrée et saine, un rythme de vie régulier, des soins corporels et des soins spécifiques si nécessaire. Tous ces petits gestes dispensés avec affection et régularité apportent à l'enfant bien-être, sécurité, confort mais surtout le sentiment d'être aimé.

De plus, l'enfant vient souvent d'une famille isolée socialement. À cet égard, l'accueil familial lui offre un environnement social stable et diversifié. Il en découvre les ressources et apprend, aidé par la famille, à s'engager dans des relations diverses. En effet, il a besoin de soutien car il peut être angoissé par le souvenir de relations tumultueuses passées⁷⁰.

La vie au sein d'une autre famille contribue avant tout à maintenir vivante l'affectivité de l'enfant. Comme souligné précédemment, l'enfant est souvent marqué par de graves troubles de l'attachement du fait d'expériences antérieures *insécurées* ou *désorganisées*⁷¹. Dider Houzel parle de « discontinuités⁷² ». L'assistant familial, en tant que figure d'attachement secondaire, apportera à l'enfant ce lien *sécuré*, indispensable à son développement psycho-affectif⁷³.

Cependant, la mesure de placement familial sera bénéfique pour l'enfant à la seule condition que l'équipe de suivi accompagne et travaille en lien avec les différents acteurs : enfant, parents et famille d'accueil.

⁷⁰ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 303.

⁷¹ Référence à la théorie de l'attachement énoncée par John BOWLBY.

⁷² HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 107.

⁷³ FELDMAN, Marion. Cours de psychologie du développement. 1^{er} semestre 2010.

2. **Le dispositif institutionnel : maillage essentiel dans la démarche de placement familial**

L'équipe pluri-disciplinaire à l'origine des décisions concernant le placement familial se compose de différents intervenants. Il s'agit la plupart du temps d'éducateurs spécialisés, comme l'a connu Madame C. Néanmoins, les statuts professionnels des membres de l'équipe peuvent parfois être variés : Madame C. a travaillé avec psychologues, assistantes sociales ou encore orthophonistes.

Cette équipe de suivi doit collaborer et communiquer avec famille d'accueil, enfant et parents afin d'assurer un travail complet et cohérent centré sur l'enfant et dédié à son développement optimal.

2.1. **Mise en cohérence du travail de l'équipe de suivi**

- *Définir un projet commun pour l'enfant*

L'intérêt de l'enfant est désormais placé au centre des dispositifs de Protection de l'Enfance afin de mettre en œuvre les droits reconnus par la Convention Internationale des droits de l'enfant. L'équipe psycho-socio-éducative qui travaille autour du placement familial a ainsi pris conscience de l'importance de concevoir un projet qui doit être « le fil rouge de toutes les interventions menées autour et pour l'enfant⁷⁴ ». L'élaboration de ce projet d'intervention permet une orientation plus claire pour que les professionnels entourant le placement familial avancent dans une même direction. Grâce aux objectifs communs précisés au début de la mesure, chacun des acteurs assure un rôle spécifique et les interventions de chacun s'inscrivent dans une complémentarité nécessaire. Ainsi, dans la situation idéale, les parents d'accueil ne sont pas tentés d'envisager une adoption et la famille naturelle ne craint plus que l'enfant leur soit enlevé⁷⁵.

Le projet se caractérise la plupart du temps par la mise en place d'actions favorisant le développement global de l'enfant et son retour à une stabilité affective. Pour assurer la santé psychique de l'enfant, Didier Houzel pense que la vraie question n'est

⁷⁴ GABEL, Marceline. LAMOUR, Martine. MANCIAUX, Michel, *op. cit.*, p. 163.

⁷⁵ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 115.

pas : « comment éviter toute discontinuité, toute rupture ? », mais plutôt « comment éviter à l'enfant des ruptures non élaborées et comment l'aider à élaborer aux mieux celles qu'il a connues ?⁷⁶ ». Selon l'expérience de Madame D., ce travail est simplifié car l'ensemble des enfants qu'elle a accueillis étaient « partants pour tout ». Or, on sait que dans la pratique cette situation est utopique et trop peu souvent rencontrée.

Le projet doit être réalisé à la suite d'une évaluation pluri-disciplinaire permettant de relever les besoins spécifiques de l'enfant, les qualités et les lacunes de son environnement local, social et scolaire, ainsi que les aptitudes ou les difficultés de l'enfant à se protéger des « agressions » de cet environnement⁷⁷. Le travail avec ses parents d'origine tient notamment une place majeure. Christian Allard soulève l'hypothèse qu'il faut créer une relation sécurisante et non de dépendance pour que « l'enfant puisse passer du stade 'perdu entre deux familles' [...], à celui 'appuyé par deux familles' où il pourra développer ses capacités pour se construire⁷⁸ ».

Ainsi, la mise en commun des connaissances doit être effective car elle permet d'enrichir considérablement la pratique et de se rapprocher au mieux de l'objectif du projet construit pour l'enfant. Madame D. s'accorde avec ce propos puisque, pour elle, les intervenants se font fort de partager leurs connaissances pour mieux comprendre les comportements de l'enfant et l'accompagner au mieux.

- *Travailler en partenariat*

Travailler en partenariat est le facteur moteur de la réussite du placement familial. Le travail en équipe permet la prise de distance nécessaire au travail d'élaboration que chacun des acteurs se doit de faire pour éventuellement réorienter ses actions. Comme l'énonce Christian Allard : « la pluri-disciplinarité, c'est la garantie de son efficacité⁷⁹ ».

Dans la démarche de placement, les membres de l'équipe de suivi se trouvent en relation avec enfant, famille et parents à différents moments et dans diverses situations. Il est donc primordial que chacun puisse avoir connaissance de l'état de l'enfant, des

⁷⁶ HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 109.

⁷⁷ GABEL, Marceline. LAMOUR, Martine. MANCIAUX, Michel, *op. cit.*, p. 164

⁷⁸ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 119.

⁷⁹ *Ibid*, p. 152.

parents, de la famille d'accueil et des relations qu'ils entretiennent⁸⁰. Cette communication entre les différents intervenants qui entourent la prise en charge est favorable à l'élaboration des soins nécessaires. Les connaissances partagées permettent une mise en commun de l'évolution du placement familial et de la suite qui peut lui être donnée⁸¹.

Par ailleurs, l'équipe qui entoure le placement familial se doit de travailler avec le service judiciaire. En effet, la décision de placement est dans la majorité des cas ordonnée par le juge des enfants. Le magistrat constitue donc l'un des premiers interlocuteurs de l'équipe, à qui cette dernière rapporte régulièrement ses interventions et l'évolution des motifs ayant nécessité la séparation⁸².

De même, le dispositif institutionnel implique d'autres acteurs, concernés parfois de façon indirecte par la démarche de placement. Ainsi, l'établissement scolaire, médico-éducatif ou encore les structures de soins qui accueillent l'enfant sont concernés par la situation. L'équipe de suivi doit notamment travailler auprès du professeur des écoles qui suit l'enfant. Tous deux doivent collaborer étroitement pour se tenir informés de l'intégration de l'enfant et de son implication dans les apprentissages. Il faut également qu'une réflexion commune soit entreprise sur l'orientation scolaire et professionnelle de l'enfant⁸³.

En conséquence, ce travail en partenariat est essentiel pour repérer les signes précurseurs de tensions pouvant être à l'origine de ruptures entre l'enfant, ses parents et la famille d'accueil. Il est donc nécessaire que ce travail soit encouragé, afin de favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

- *Favoriser et maîtriser la communication entre les différents acteurs*

La communication entre les divers acteurs est à la base même d'une bonne démarche de placement familial puisque les informations nécessaires pour intervenir sont à la fois de l'ordre des faits, mais aussi de l'ordre des perceptions individuelles. Plusieurs intervenants peuvent ainsi jouer un rôle dans le partage d'informations⁸⁴.

⁸⁰ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 85.

⁸¹ ALLARD, Christian., *op. cit.*, p. 158.

⁸² DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 89.

⁸³ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 341.

⁸⁴ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, pp. 95-96.

Tout d'abord, l'équipe de suivi doit se tourner vers la famille d'accueil. En effet, les intervenants ne peuvent se satisfaire de ce qu'ils connaissent de l'enfant à travers des rencontres ponctuelles. C'est donc à partir de la collaboration entre ces différents acteurs que l'aide à l'enfant sera effective⁸⁵. Madame C. et Madame D. ont donc des réunions avec leur équipe tous les deux mois, avec la possibilité de rencontres avec des intervenants à domicile si besoin. Les intervenants doivent notamment créer cette relation avec l'assistant familial, au centre des interactions quotidiennes avec l'enfant qu'elle accueille. L'équipe de suivi doit savoir l'écouter en essayant de comprendre et de prendre en compte ses propos et ses réactions vis-à-vis de ce dernier.

L'équipe de suivi peut aussi se rapprocher du conjoint et des enfants du couple, car ils peuvent être à l'origine d'informations importantes pouvant retentir sur la dynamique de placement.

En outre, l'équipe doit se tourner inévitablement vers l'enfant accueilli pour connaître ses ressentis. Les intervenants doivent, dans un premier temps, faire valoir à la famille d'accueil la nécessité des rencontres entre l'équipe et l'enfant afin qu'elles ne soient plus perçues par eux comme des occasions offertes à l'enfant pour dénoncer ce qu'il pourrait vivre dans la famille⁸⁶.

La mise en commun des informations récoltées permet d'appréhender l'enfant dans sa globalité. Jean Guy Germain, psychologue-consultant au Québec, appuie ce constat. Selon lui, « chacun a aussi ses tâches aveuglantes qui l'empêche de voir ce que d'autres saisissent pourtant facilement⁸⁷ ». Aussi, il est indispensable d'avoir recours à des intervenants extérieurs au placement, qui pourront apporter des perspectives différentes et complémentaires.

Néanmoins, cette communication ne doit pas être effective uniquement lorsque des problèmes surgissent. Enfant, parents, famille d'accueil et professionnels doivent se rencontrer régulièrement, même lorsque il n'y a pas de situation de crise, dans le but de mieux se connaître et d'avancer en confiance⁸⁸. Pour ce faire, un référent ASE est mis-

⁸⁵ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 141.

⁸⁶ *Ibid*, p. 142.

⁸⁷ GERMAIN, Jean-Guy (dir.). *Un enfant entre deux familles*, « Le placement familial : du rêve à la réalité ». Montréal : Sciences et Culture, 2000, p. 102.

⁸⁸ *Ibid*, p. 157.

sionné dans un rôle « pilier » auprès de l'enfant, l'accompagnant en toutes circonstances.

2.2. Rôle du référent ASE

Le travailleur social, désigné comme le « référent », joue un rôle central dans ce dispositif institutionnel. En effet, il est amené à centraliser et transmettre les informations à ses partenaires concernant la dynamique du placement puisqu'il accompagne l'enfant dans chacune des démarches entreprises. Il importe que l'enfant ne soit pas seul à faire face aux différentes situations du placement souvent douloureuses. Il a besoin du soutien d'un même travailleur social, « témoin régulier et dans la continuité⁸⁹ ». Grâce à sa présence, l'enfant va pouvoir trouver un lien entre ce qu'il quitte et ce qu'il découvre, entre sa famille d'accueil et sa famille d'origine. De cette manière, il pourra partager avec le travailleur social son éventuelle souffrance. L'attention qui lui sera portée lui évitera d'être submergé, notamment par la peur de perdre les figures parentales auxquelles il est attaché. Myriam David met un point d'honneur à l'importance qu'une telle relation s'installe entre le travailleur social et l'enfant.

Le travailleur social « accompagnateur » étaye le moi de l'enfant, lui donne la force de poursuivre l'élaboration maturative de sa situation, sans devoir s'enfermer dans des processus défensifs handicapants⁹⁰.

Ainsi, cet accompagnement permet au travailleur social de prendre connaissance de l'état intérieur de l'enfant. Par cette relation, il comprend ses craintes et ses appréhensions, sa souffrance et les mécanismes de défense mis en place pour y faire face. Le référent de l'enfant rend compte aux autres membres de l'équipe l'état de ce dernier, afin d'adapter au mieux sa prise en charge⁹¹.

Ce travailleur social, avec qui l'enfant a tissé une relation de confiance, a notamment une place essentielle lors des rencontres médiatisées parents-enfant. Cette relation lui permet de se délivrer des angoisses que provoquent ces rencontres, face à des paroles et à des comportements parfois déstructurant de la part des parents. Tout comme

⁸⁹ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 77.

⁹⁰ *Ibid*, p. 80.

⁹¹ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 110.

le soutien Christian Allard, l'équipe doit ainsi soulager l'enfant et donner du sens à ses expériences pendant les rencontres toujours très chargées émotionnellement.

Le cadre du travail, la permanence des intervenants pourront donner à ces rencontres une continuité et une unité qui permettront de tisser un lien et de donner du sens. Dans ces conditions, l'enfant accède à la partie saine de ses parents, à la partie préservée de leur capacité parentale⁹².

D'après Madame D., il serait en effet nécessaire que l'intervenant « référent » reste auprès de l'enfant durant et après ces rencontres pour lui expliquer ce qu'il vient de se passer. De cette manière, l'enfant peut mettre des mots sur ces situations et sur la souffrance qu'elles entraînent : « éviter les ruptures de lien est indispensable pour éviter les mouvements régressifs et les discontinuités internes qui en résultent⁹³ ». Les rencontres parents-enfants sont donc essentielles dans le travail de lien et le référent est indispensable à l'enfant pour que ces visites soient bénéfiques.

L'équipe de suivi apporte, outre le soutien à l'enfant, un accompagnement des parents dans l'expérience de leur parentalité⁹⁴. Le travail auprès d'eux est nécessaire pour assurer les assises du placement familial et pour rendre cette mesure bénéfique au développement physique et psychique de l'enfant⁹⁵.

2.3. Soutien à la parentalité

Aujourd'hui, on reconnaît l'importance du maintien des liens parents-enfant dans la démarche de placement. L'équipe de suivi ne doit pas oublier la famille de l'enfant et ne doit pas non plus chercher à la remplacer⁹⁶. Les intervenants ont donc pour rôle de leur faire une place dans la démarche de placement et de les soutenir dans la relation à leur enfant.

Les parents ressentent de façon douloureuse la décision de placement. L'accueil est alors perçu comme « un arrachement, un malheur qui s'abat sur la famille dont

⁹² *Ibid*, p. 139.

⁹³ *Ibid*, p. 317.

⁹⁴ HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 115.

⁹⁵ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 331.

⁹⁶ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 113.

l'enfant est souvent le seul et précieux bien⁹⁷ ». Le placement est vécu comme un « enlèvement » et comme une disqualification des compétences des parents⁹⁸. L'idée que leur enfant est confié à des « bons parents » est intolérable pour eux, tant la blessure narcissique liée à leur sentiment d'échec est profonde. Ils ont la crainte de perdre l'amour de leur enfant au bénéfice de l'assistant familial. Il est donc essentiel d'élaborer le projet de cette prise en charge avec eux, « pour qu'ils comprennent qu'une famille n'en chasse pas une autre⁹⁹ ». La famille de l'enfant n'est donc pas écartée.

L'orientation du travail auprès des parents doit être guidée par la reconnaissance de leur souffrance. Ainsi, « le souci à l'égard de la souffrance de l'enfant ne doit pas empêcher l'équipe de prendre en considération et de traiter celle des parents¹⁰⁰ » : on ne doit pas omettre la souffrance des uns en l'accusant d'être à l'origine de celle de l'autre. Myriam David insiste sur l'importance de ne pas faire de l'un une victime, et des autres des coupables.

En conséquence, les parents ont besoin d'être soutenus dans l'exercice de leurs fonctions parentales par l'équipe en charge du placement familial. Ils doivent ressentir qu'on ne leur retire pas froidement leur enfant, mais que la distance engendrée par la séparation peut être bénéfique et qu'elle n'est pas définitive. Cet objectif est particulièrement difficile à atteindre puisque, à chaque occasion, les parents peuvent être assaillis par des angoisses les poussant à vouloir reprendre l'enfant ou, au contraire, à baisser les bras¹⁰¹. Or, si les parents acceptent le placement familial, l'enfant aura toutes les chances de l'accepter aussi¹⁰².

Rendre acteurs les parents est donc un point important lors d'un placement familial ; parents « qui ne sauraient l'être si on se contentait de leur 'enlever' leur enfant sans leur expliquer la démarche et sans les accompagner¹⁰³ ».

Par ce travail de soutien à la parentalité et de recherche de la « bonne distance » évoquée par Hana Rottman, le maintien du lien parents-enfant est favorisé. Ce travail est indispensable pour l'enfant qui a besoin de sentir que l'équipe qui le suit prend ses

⁹⁷ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 58.

⁹⁸ HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 77.

⁹⁹ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 113.

¹⁰⁰ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 333.

¹⁰¹ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 54.

¹⁰² GERMAIN, Jean-Guy (dir.), *op. cit.*, p. 28.

¹⁰³ RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.), *op. cit.*, p. 17.

parents en considération. L'équipe de suivi doit faire savoir à l'enfant qu'elle reconnaît l'importance que ses parents ont pour lui et que ceux-ci ne sont pas laissés à l'abandon¹⁰⁴.

À la faveur des oscillations de leur relation avec l'équipe, les parents acceptent généralement peu à peu la décision de placement. Grâce à l'accompagnement de l'équipe, ils finissent par trouver une place qui leur convienne et peuvent s'engager dans la vie de leur enfant. Le rôle de soutien et d'accompagnement tenu par l'équipe est également essentiel pour la famille d'accueil, confrontée quotidiennement à la problématique de l'enfant.

2.4. **Accompagnement de la famille d'accueil**

La stabilité du placement est une exigence puisque c'est sur cette mesure que reposent les soins de l'enfant. Or, elle est menacée tout au long de la démarche par la problématique même de l'enfant et par la capacité ou non des acteurs à travailler ensemble pour y faire face. Chacun des membres de l'équipe de suivi doit donc être au fait de ces éventuelles complications afin de soutenir les efforts de la famille d'accueil, sans en attendre l'impossible. Elle doit l'épauler lorsqu'elle est trop envahie et l'aider à prendre un peu de distance¹⁰⁵.

Ce travail auprès de la famille d'accueil permet de sensibiliser tous les individus à la problématique spécifique de l'enfant qu'ils accueillent. Il faut que l'équipe la forme à l'analyse et à la conduite à tenir face à des signaux comportementaux de l'enfant évoquant des troubles de l'attachement. Les interventions de l'équipe auprès de la famille d'accueil doivent également « viser à ce que cette dernière constitue pour l'enfant un environnement humain où les modalités interactives sont suffisamment chaleureuses, attentionnées et surtout prévisibles¹⁰⁶ ». De la sorte, l'enfant y développera des représentations d'attachement moins *insécurisées* et moins *désorganisées*¹⁰⁷.

Ce travail est essentiel pour soutenir dans la durée l'implication de l'assistant familial auprès de l'enfant. Madame C. et Madame D. s'accordent sur ce point. Pour

¹⁰⁴ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 331.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 320.

¹⁰⁶ RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.), *op. cit.*, p. 259.

¹⁰⁷ Référence à la théorie de l'attachement énoncée par John BOWLBY.

Madame C., le placement familial est un travail en équipe : « l'équipe est le pilier » ; rien n'est possible sans elle. Ainsi, les visites à domicile par un intervenant permettent d'observer le type de relations qu'entretiennent famille d'accueil et enfant, et de les rassurer sur les difficultés relationnelles, de les conseiller sur les modes possibles de réponses et sur leurs conséquences¹⁰⁸.

Le soutien apporté par l'équipe de suivi à la famille d'accueil évite donc bon nombre de ruptures qui, par le simple fait qu'elles se répètent, entravent la reprise d'un développement favorable chez l'enfant.

Accompagner la famille d'accueil c'est également prévenir les risques éventuels. La famille d'accueil idéale n'existe pas. C'est pourquoi, il est du rôle de l'équipe de repérer ces risques grâce au travail de suivi, afin d'éviter les passages à l'acte chez la famille accueillante.

Il est indispensable de se souvenir que les difficultés et les troubles de l'enfant sont trop souvent attribués à la famille d'accueil, alors que celle-ci a le mérite de les tolérer et que c'est bien au service et à l'équipe qu'échoit la responsabilité de les traiter¹⁰⁹.

Il est donc important, sur la base d'un lien de confiance, que la famille d'accueil accepte de partager avec l'équipe l'intimité de sa vie familiale, malgré sa peur d'être critiquée, blâmée voire dépossédée de son statut de « bonne » famille¹¹⁰. Selon Madame D., pour que cette relation soit effective, il faut que l'équipe ait le contact facile, en travaillant uniquement dans l'intérêt de l'enfant. Pour elle, « il est important que la famille soit valorisée dans ce qu'elle apporte à l'enfant et pas seulement critiquée si certaines choses ne vont pas ». Il revient à l'équipe de rechercher les modalités qui permettraient de « soutenir le travail de la famille d'accueil sans trop peser sur elle, sans la dominer, sans non plus être démissionnaire et sans se laisser aller à la tentation de résoudre les difficultés par un changement de placement [...]»¹¹¹, qui serait nocif pour le développement de l'enfant.

C'est notamment lors de crises que l'équipe de suivi joue un rôle considérable dans la prévention des risques de rupture. En effet, comme l'énonce Jean-Guy Germain,

¹⁰⁸ *Ibid*, p. 262.

¹⁰⁹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 375.

¹¹⁰ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 146.

¹¹¹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 375.

dans de telles situations, les parents d'accueil se sentent souvent atteints dans leur sentiment de compétence, blâmant l'enfant pour ce qui arrive. Dans cette hypothèse, la fonction des intervenants est d'aider à dédramatiser « en faisant comprendre aux parents d'accueil que les crises sont non seulement inévitables mais nécessaires à l'enfant pour s'engager dans une évolution intérieure¹¹² ».

Ainsi, malgré les difficultés inéluctables à hauts risques de rupture, il s'installe entre tous ces acteurs une relation dont les oscillations mettent de moins en moins en péril la continuité du placement familial.

Pour conclure cette partie concernant le dispositif institutionnel, il ne faut pas oublier que l'équipe fait exister l'institution. Elle rappelle à l'enfant et à la famille d'accueil le sens de leur rencontre. La collaboration étroite entre l'assistant familial et les différents professionnels permet d'offrir aux enfants accueillis un environnement familial favorisant leur épanouissement. La famille d'accueil, ainsi accompagnée et soutenue, est en mesure de répondre à des missions entièrement dédiées à l'enfant.

3. La famille d'accueil et ses missions dédiées à l'enfant

Il est essentiel d'exposer les différentes fonctions de l'assistant familial pour comprendre son rôle précis auprès de l'enfant. La grande valeur du placement se trouve notamment dans l'environnement familial offert à l'enfant accueilli. Mais les missions de la famille d'accueil ne peuvent se réaliser qu'en tenant compte du lien avec les parents de l'enfant.

3.1. Fonctions de l'assistant familial

- *Une fonction professionnelle*

Dans le cadre d'un placement familial, l'assistant familial exerce avant tout une profession. Comme énoncé précédemment, son métier consiste à répondre aux besoins primaires et psychoaffectifs de l'enfant, à assurer les soins quotidiens, à l'aider à

¹¹² GERMAIN, Jean-Guy (dir.), *op. cit.*, p. 146

s'épanouir et à s'autonomiser, tout en laissant une place à ses parents¹¹³. Ainsi, même si l'amour pour l'enfant et l'envie de l'accompagner vers un développement optimal sont des motivations majeures, il est parfois difficile pour l'assistant familial de se justifier d'être rémunéré pour cette mission. En effet, amour et argent sont deux notions souvent perçues comme antagonistes. Cette rémunération a donc été longuement considérée comme inconvenante, faisant naître chez l'assistant familial un sentiment de culpabilité. Pour tout un chacun, l'amour de la famille d'accueil envers l'enfant devrait être totalement désintéressé et gagner de l'argent pour l'aimer peut alors être vu comme incompatible avec une affection authentique¹¹⁴. Néanmoins, les deux assistantes familiales que j'ai rencontrées contredisent ce propos. Selon elles, l'enfant comprend très bien qu'il s'agit d'un métier dès lors qu'on lui explique. Madame C. ajoute qu'« il faut beaucoup de dialogue et dire dès le départ qu'il s'agit d'un travail ; travail ayant pour objectif le retour à la maison de l'enfant ». De surcroît, ce salaire clarifie la position de l'assistant familial en rappelant l'aspect provisoire de sa fonction. Il garantit également la qualité, la stabilité et témoigne de la non-appartenance à part entière de l'enfant à la famille d'accueil puisque l'assistant familial a à rendre compte de son travail à son employeur¹¹⁵.

- *Un rôle éducatif*

Le métier d'assistant familial se caractérise également par un rôle éducatif. Ce professionnel partage la responsabilité éducative avec son époux/épouse, comme il le fait avec ses propres enfants.

La fonction éducative de l'assistant familial se traduit par un accompagnement au quotidien dans tous les actes de la vie. La difficulté d'une telle mission est de ne pas imposer mais de proposer à l'enfant les modalités éducatives sur lesquelles la famille d'accueil s'appuie. Il faut éviter à ce dernier de se trouver dans une position de trahison

¹¹³ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 182.

¹¹⁴ MAZERY, Monique *et al.* « La fonction de famille d'accueil ». *L'accueil familial en revue*, 1997, n°3, p. 58.

¹¹⁵ MAZERY, Monique. « Complexité de la fonction d'assistante maternelle ». *L'accueil familial en revue*, 2006, n°-3. (page consultée le 13 mars 2012)
<<http://www.famidac.fr/article154.html>>

par rapport à sa propre famille qui ne lui aura pas enseigné ces mêmes valeurs¹¹⁶. Ainsi, bien qu'elles représentent une fonction parentale pour l'enfant, les deux assistantes familiales rencontrées précisent qu'elles donnent à l'enfant une place de neveu ou de nièce.

L'assistant familial va former à l'apprentissage des interdits et des limites par l'exercice des fonctions parentales quotidiennes. Pour cela, il est essentiel d'« observer, comprendre, tolérer, tout en posant des limites, supporter les difficultés de l'enfant tout en continuant à l'investir¹¹⁷ ». Comme l'énonce Jean Carty, éducateur spécialisé et parent accueillant, il faut accompagner l'enfant dans l'épreuve de ses limites, puisque, pour qu'un enfant grandisse, il lui faut une autorité. L'assistant familial renvoie donc sans cesse à la réalité et ses bornes ; en d'autres termes, la loi. Il dit 'non' pour que l'enfant acquière plus de liberté et d'autonomie.

Et pourtant, dire non, c'est fermer la télé pour que l'enfant joue et soit créatif. [...] Dire non au désir totalitaire, c'est rappeler la présence de l'autre et son désir. Dire non, c'est créer un espace de liberté à l'intérieur duquel on peut dire...oui¹¹⁸.

Madame C. définit son rôle éducatif par les règles données à ses propres enfants et à ceux qu'elle accueille ; « ce sont les mêmes pour chacun d'eux, même s'il faut parfois s'adapter à chaque enfant selon son âge et sa problématique ». Selon elle, un cadre est toujours nécessaire car sans celui-ci, la vie familiale est très rapidement incontrôlable. A contrario, Madame D. définit son rôle éducatif autrement, en s'attribuant davantage un rôle essentiellement affectif. Pour elle, l'éducation se fait à l'école et à la maison de façon naturelle, comme pour ses propres enfants. Elle appuie surtout le fait que les besoins incontournables de l'enfant sont l'attention et l'affection : « tout part de l'affectif ».

¹¹⁶ MAZERY, Monique. « Complexité de la fonction d'assistante maternelle ». *L'accueil familial en revue*, 2006, n°-3. (page consultée le 13 mars 2012)
<<http://www.famidac.fr/article154.html>>

¹¹⁷ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 142.

¹¹⁸ CARTY, Jean, *op. cit.*, p. 94.

Ce rôle éducatif se rapproche donc du métier d'éducateur, mais s'en éloigne par le mode d'investissement affectif auprès de l'enfant. C'est là toute la complexité de la démarche¹¹⁹. L'assistant familial est donc chargé d'élever l'enfant accueilli, en lui donnant une place au sein de sa famille déjà constituée.

3.2. Offre d'une structure familiale

Le métier d'assistant familial s'exerce au domicile de ce dernier. L'enfant accueilli arrive donc dans une famille déjà établie et il est du rôle de l'assistant familial de l'aider à trouver sa place au sein de celle-ci. Pour cela, il ne suffit pas simplement de cohabiter, mais d'admettre l'enfant dans son intimité. En effet, il s'agit de « proposer, voire imposer, à l'enfant le climat familial, sa routine de vie, ses habitudes, ses valeurs¹²⁰ » ; ceci constituant un socle nouveau pour l'enfant, s'opposant à ce qu'il vient de quitter. L'enfant doit ainsi s'autoriser à trouver sa place. Pour cela, Madame C. explique qu'elle a toujours fait le choix d'accueillir un enfant plus âgé que son benjamin et plus jeune que son aîné, afin que chaque membre de la fratrie garde sa place.

La vie quotidienne au sein de la famille d'accueil constitue une base *sécurisée*¹²¹ et enrichissante pour l'enfant, appropriée à l'ensemble de ses besoins. L'assistant familial procure un environnement maternel suppléant « suffisamment bon¹²² ». Comme l'énonce Myriam David, cet entourage offre à l'enfant une vie remplie de multiples relations essentielles à son développement social. L'évolution au sein d'une nouvelle famille lui permet d'être dans de bonnes conditions pour s'instruire et entretenir son affectivité. Les relations affectives tissées dans la continuité alimentent la poursuite de son développement et apaisent les rapports avec ses parents¹²³.

Cependant, offrir une structure familiale à un enfant apportant avec lui toutes ses problématiques antérieures n'est pas chose aisée. La famille d'accueil perçoit la détresse de l'enfant et tente de la soulager en déployant « des trésors d'inventivité¹²⁴ ».

¹¹⁹ MAZERY, Monique *et al.* « La fonction de famille d'accueil ». *L'accueil familial en revue*, 1997, n°3, p. 32.

¹²⁰ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 60.

¹²¹ Référence à la théorie de l'attachement énoncée par John BOWLBY.

¹²² Référence à la théorie de la « mère suffisamment bonne » énoncée par Donald W. WINNICOTT.

¹²³ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 434.

¹²⁴ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 144.

À travers la satisfaction des besoins psychologiques de l'enfant, les soins corporels, les échanges, les échanges affectifs, le jeu, les apprentissages, la vie partagée, se créent la communication, la relation, le nécessaire attachement d'où rebondit l'élan vital de l'enfant appauvri ou stoppé par une existence carencée¹²⁵.

L'enfant trouve ainsi une place dans un environnement familial qui lui est favorable. La capacité de l'assistant familial et de sa famille à donner à l'enfant un sentiment d'intégration et d'appartenance est indispensable dans sa construction vers une vie d'adulte. Mais, pour cela, l'assistant familial doit être vigilant à la place que l'enfant prend au sein de la famille et aux relations qui se développent entre chacun de ses membres. Le père d'accueil a notamment une place importante. En effet, les enfants accueillis viennent souvent de famille où le père fait gravement défaut par son absence ou son manque d'autorité. La figure masculine et paternelle que représente le père de famille est donc bénéfique pour donner ce cadre qu'ils n'ont jamais eu¹²⁶.

Cependant, ces limites données à l'enfant et l'accompagnement au quotidien par la famille d'accueil ne lui suffisent pas pour s'épanouir harmonieusement. Il a également besoin de savoir que ses parents ne sont pas oubliés, qu'ils ne l'ont pas abandonné. La famille d'accueil doit donc établir une relation avec la famille naturelle de l'enfant.

3.3. **Interrelations avec la famille naturelle**

Il est essentiel de maintenir présents les parents de l'enfant tout au long du placement ; et c'est notamment le dispositif institutionnel qui apporte un étayage essentiel pour éviter les crises. En effet, comme le soulève Madame D., la situation peut rapidement se dégrader s'il n'y a pas une « présence solide » des intervenants. Il faut encourager une parentalité partagée, selon Christian Allard, en clarifiant les raisons et les limites de ce partage¹²⁷. Didier Houzel, quant à lui, parle plutôt de « parentalité partielle¹²⁸ », c'est-à-dire de parentalité dont l'exercice ne serait pas complet, mais dont certains aspects pourraient être exercés par les parents de l'enfant, sous réserve parfois de mesures de justice, d'accompagnement social et de traitements. Les échanges avec

¹²⁵ *Ibid*, p. 144.

¹²⁶ *Ibid*, p. 145.

¹²⁷ *Ibid*, p. 107.

¹²⁸ HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 132.

l'équipe de suivi donnent donc à la famille d'accueil un espace de réflexion sur la façon de pratiquer les fonctions parentales, tout en respectant la place des parents.

La présence psychique des parents au sein de la famille d'accueil est primordiale pour montrer à l'enfant qu'ils ne sont pas oubliés et qu'ils ne l'ont pas oublié. La famille d'accueil se doit de parler ouvertement à l'enfant de ses parents pour que celui-ci se sentent aussi à l'aise pour en parler¹²⁹. Comme le soulève Christian Allard, « les assistantes familiales doivent avoir un respect absolu pour les parents de l'enfant et s'abstenir de les critiquer¹³⁰ ». Madame D. confirme qu'il ne faut jamais dégrader l'image des parents malgré ce qu'ils ont pu faire subir à leur enfant. De la même manière, Madame C. énonce qu'il ne faut pas blâmer les parents même s'ils ne sont pas toujours très francs et s'ils leur arrivent d'être insultants envers l'assistante familiale. Selon ces deux professionnelles, il faut s'efforcer de « comprendre qu'ils vivent une situation particulièrement difficile » à différents niveaux.

Ainsi, la capacité de l'enfant à se représenter ses parents réels est favorisée par un minimum d'« alliance » entre les deux familles. Cette entente suppose qu'un climat de confiance s'établisse peu à peu entre elles. Elles doivent se reconnaître dans leurs fonctions respectives auprès de l'enfant. Madame D. pense qu'il faut faire en sorte d'être toujours disponible pour répondre aux parents, de « ne jamais prendre leur place, d'être réservé et de ne pas les confronter ». Le soutien de l'équipe dans le maintien de cette attitude évitera à l'enfant de s'épuiser dans des conflits de loyauté sans fin¹³¹.

Dans de telles conditions, l'accueil familial permet à l'enfant de « bénéficier d'un soutien affectif au sein d'un réseau de relations familiales stables sur lequel il peut compter et vivre en sécurité à distance de ses parents tout en les maintenant vivants en lui¹³² ». Néanmoins, ces conditions ne sont pas toujours entièrement réunies et la mesure de placement familial peut alors se confronter à la réalité d'un terrain moins compliant, remettant sans cesse en cause les objectifs de la démarche.

¹²⁹ GERMAIN, Jean-Guy (dir.), *op. cit.*, p. 47.

¹³⁰ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 146.

¹³¹ *Ibid.*, p. 147.

¹³² DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p.69.

III. Les écueils du placement familial

En pratique, les difficultés du placement familial sont nombreuses et peuvent concerner chacun des acteurs impliqués dans la démarche. La première partie de ce chapitre développera les possibles manquements de l'équipe de suivi. Par la suite, les limites du travail avec les parents de l'enfant seront exposées, pour finir par l'analyse d'une réalité quotidienne des familles d'accueil et ses possibles déceptions.

Dans cette partie, j'appuierai à nouveau mon propos sur les données des entretiens passés auprès des deux assistantes familiales¹³³.

1. Les difficultés rencontrées par l'équipe de suivi

L'équipe occupe un rôle majeur dans la cohérence des actions menées auprès de l'enfant accueilli. Cependant, certaines d'entre elles peuvent être défaillantes dans ce travail de coordination, ne pouvant mener à bien les missions qui leurs sont confiées.

1.1. Dysfonctionnements et défaillances

L'équipe de suivi de placement fait parfois le choix de cacher certains points de la problématique de l'enfant à la famille d'accueil. Ce choix est peut-être en lien avec l'insuffisance du nombre de familles d'accueil : dans sa présentation, l'équipe évince les éléments susceptibles de rendre réfractaire la famille à l'accueil de cet enfant¹³⁴. Madame C. met en avant ce « manque de transparence de la problématique de placement » lors des réunions pour montage de projet. Pourtant, c'est bien la famille qui sera confrontée à la réalité et aux difficultés de l'enfant au quotidien.

De même, des conséquences négatives peuvent découler du manque d'informations transmises aux structures (scolaires, médico-sociales, soignantes) sur l'histoire, la problématique, et les difficultés de l'enfant qu'elles sont amenées à ac-

¹³³ Voir Annexe I.

¹³⁴ Propos recueillis auprès de ma sœur, Aurélie LOISON, psychologue au sein d'un Institut Médico-éducatif.

cueillir. Il ne s'agit pas pour autant de faire « tout savoir sur l'enfant », mais de transmettre ses besoins et ses difficultés prénantes afin que l'équipe puisse offrir une prise en charge adaptée et proposer un accompagnement le plus approprié à sa situation. Par exemple, les professionnels de l'établissement accueillant peuvent se trouver déborder par des troubles du comportement dont ils n'avaient pas connaissance. Ils n'avaient pas pu prévenir ces agissements et accompagner l'enfant dans un dispositif adapté. À l'extrême, le référent ASE peut omettre d'informer les professionnels sur le passé judiciaire du jeune (affaires pénales concernant des attouchements ou un viol par exemple) : il empêche alors la structure d'évaluer les risques potentiels de récidives au sein de l'établissement¹³⁵.

On perçoit ainsi les conséquences néfastes pour l'enfant si l'équipe, chargée de suppléer pour une période donnée une parentalité défaillante, ne parvient pas à coordonner ses actions mais également à soutenir la famille d'accueil dans son travail mené auprès de l'enfant.

1.2. Échec de la communication et du soutien à la famille d'accueil

La communication n'est pas toujours effective entre l'équipe de suivi et la famille d'accueil. Cette dernière doit accepter de partager une partie de son intimité familiale avec l'équipe de placement ; les limites de ce partage, difficilement définissables, s'établissant en fonction du projet établi pour l'enfant. Néanmoins, de peur d'être jugée incapable d'offrir ce dont l'enfant a besoin, la famille d'accueil peut parfois faire le choix de cacher à l'équipe certaines difficultés. Il arrive que des informations soient dissimulées jusqu'à ce qu'un problème majeur oblige la famille d'accueil à les communiquer. Une relation de confiance entre ces deux acteurs est donc une nécessité afin d'éviter les « non-dits ». Cependant, cette relation est difficile à établir puisque, selon Madame C., lors de certains placements, les intervenants ne prenaient pas en considération son discours, minimisant les problèmes auxquels elle tentait de faire face. Le travail ne pouvait donc pas se faire correctement ni sereinement. Or, une relation de confiance est essentielle pour permettre un travail autour du vécu et des affects de l'assistante fa-

¹³⁵ Propos recueillis auprès de ma sœur, Aurélia LOISON, psychologue au sein d'un Institut Médico-éducatif.

miliale. Celle-ci doit se sentir écoutée, étayée et aidée par l'équipe à mettre du sens sur les comportements déroutants de l'enfant¹³⁶. D'après Madame C., certaines diront que l'intervenant est à l'écoute et que le travail avec lui est fructueux ; d'autres avanceront que l'intervenant ne se rend pas disponible et est peu soutenant. Ainsi, cette assistante familiale s'est heurtée à des difficultés relationnelles avec quelques référents sans recours possible, tandis que Madame D. avait la possibilité de changer d'intervenant si la collaboration ne pouvait pas se faire pleinement.

Ainsi, la famille d'accueil peut parfois être tentée de mettre fin au placement quand, débordée par l'enfant et ses parents, menacée par des critiques environnantes, ou en conflit avec certains intervenants qui la suivent, l'équipe ne la soutient pas face à ces difficultés.

Outre les défaillances qui concernent le fonctionnement de l'équipe de suivi, le placement peut également être mis en échec par le manque de justesse de la place qui est accordée aux parents de l'enfant.

2. **La place des parents**

La problématique du partage de l'enfant entre ses deux familles est délicate, touchant particulièrement ses parents confrontés à l'amour que leur enfant peut porter à l'assistant familial. Cette rivalité risque d'entacher les relations qu'entretiennent famille d'accueil et famille naturelle. Les rencontres médiatisées sont fréquemment l'occasion pour ces tensions d'émerger, posant alors la question de la place laissée aux parents.

2.1. **L'enfant partagé entre deux familles**

Au fil du temps, des liens positifs s'instaurent entre l'enfant et la famille d'accueil. La difficulté va être de faire la distinction d'avec les liens perdurant entre enfant et parents, d'autant qu'ils prêtent inévitablement à comparaison, rivalité et confusion.

¹³⁶ ALLARD, Christian, *op. cit.*, pp. 155-156.

Alors qu'elle devrait être réconfortante, l'attitude parentale de la famille d'accueil, si différente de celle à laquelle il est accoutumé, éveille chez l'enfant d'intenses émois au sujet de ses appartenances : à ses parents défail-lants, absents, et à cette famille d'accueil dont il a tant besoin mais qu'il rend responsable de la séparation¹³⁷.

La difficulté de l'enfant à l'égard de ce partage entre les deux familles le pous-sent à croire que ses deux attachements sont exclusifs l'un de l'autre. Ce conflit interne de l'enfant se traduit par de l'agressivité, de l'indifférence, des agissements induisant de la colère d'une famille contre l'autre, ou encore des démonstrations que l'une est mau-vaïse et que l'autre est bonne¹³⁸. Le comportement de l'enfant peut accentuer la douleur de cette situation en rejetant des soins, des cadeaux ; comme si refuser de l'assistant familial pouvait lui rendre ses parents¹³⁹.

Ce conflit de loyauté peut être accentué par le comportement de l'équipe par rapport aux parents. Les intervenants peuvent laisser paraître à l'enfant un jugement négatif sur ses parents. D'après Didier Houzel, cette « condamnation sans appel¹⁴⁰ » dévoile un clivage entre l'institution, perçue comme indispensable pour l'enfant, et les parents, jugées incapables.

Ces jugements de valeur à l'égard des parents peuvent être également présents dans le discours de la famille d'accueil. Il est donc important d'étudier les difficultés inhérentes à la relation famille naturelle-famille d'accueil.

2.2. Les liens entre la famille naturelle et la famille d'accueil

Les relations entre la famille naturelle et la famille d'accueil sont souvent source de crises. Les parents d'origine acceptent difficilement que leur enfant leur ait été retiré pour être confié à une famille souvent présentée comme « bonne » ou « meilleure »¹⁴¹. Un sentiment de rivalité peut donc naître de cette situation. De la même manière, la fa-mille d'accueil peut percevoir les parents comme nuisibles pour l'enfant et mettre des freins à la communication. Les parents d'accueil offrent tout ce dont l'enfant pourrait avoir besoin et peuvent ne pas comprendre l'envie de ce dernier de retrouver ses pa-rents. Jean Carthy évoque cette ambivalence : « Mais qu'est-ce qu'elle a Cosette à vou-

¹³⁷ *Ibid*, p. 61.

¹³⁸ GERMAIN, Jean-Guy (dir.), *op. cit.*, p. 118.

¹³⁹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 297.

¹⁴⁰ HOUZEL, Didier, *op. cit.*, p. 170.

¹⁴¹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 301.

loir garder des liens avec ses parents ? La famille d'accueil lui donne tout : elle a tout chez nous !¹⁴² » Or, l'enfant prend conscience de ces réticences réciproques et son comportement peut s'en trouver changer ; une crise peut alors éclater.

De plus, pour la famille d'accueil, la relation aux parents est souvent d'une grande difficulté. Ils sont un poids par l'image qu'ils renvoient d'une défaillance parentale à l'origine de la douleur de l'enfant. Ils représentent aussi une menace continue d'abandon de leur l'enfant ou de désir de le reprendre. L'idée qu'ils ont des droits sur l'enfant alors que la famille d'accueil, qui a pourtant toutes les responsabilités quotidiennes, n'en jouit pas, est parfois insupportable pour elle. Mais le plus dur reste d'être le témoin de l'attachement de l'enfant envers ses parents et de l'emprise que ces derniers peuvent avoir sur lui¹⁴³.

Par ailleurs, l'équipe de suivi peut parfois accentuer la rivalité qu'il peut exister entre ces deux familles. Alors qu'il est généralement du rôle des professionnels de conduire l'enfant d'une famille à l'autre, Madame D. dévoile que certains parents venaient quelques fois chercher leur enfant à son domicile, alors que cette pratique est généralement proscrite. Cette situation posait inévitablement problème car les parents découvraient le lieu de vie de leur enfant. En demandant à ses parents : « pourquoi chez nous ce n'est pas comme ça ? », l'enfant accentuait inévitablement la rivalité de ses parents avec la famille d'accueil. À l'inverse, Madame C. se retrouvait parfois en contact avec les parents dans des conditions ne permettant pas des échanges structurants : elle devait par exemple déposer les enfants chez leurs parents car, le week-end, les intervenants ne travaillent pas et les taxis sont trop coûteux. Les parents pouvaient alors se sentir jugés ou considérer que Madame C. entrait en rivalité avec eux. Le travail de l'équipe en charge du placement doit donc être plus systématique afin de prévenir de telles situations, préjudiciables pour chacun des acteurs.

Ces jugements de valeur portés sur les parents par la famille d'accueil peuvent être accentués dans la situation de rencontres médiatisées, réactivant le sentiment de rivalité entre famille d'accueil et famille de l'enfant.

¹⁴² CARTY, Jean, *op. cit.*, p. 121.

¹⁴³ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 296.

2.3. Les rencontres médiatisées

Les rencontres parents-enfant sont le théâtre sur lequel se joue la problématique du placement familial. Elles sont donc un axe principal dans l'accompagnement de cette mesure, même si elles sont le plus souvent « inquiétantes pour la famille d'accueil, pesantes pour l'équipe et décevantes pour l'enfant¹⁴⁴ ».

Les rencontres médiatisées caractérisent un travail sur le lien parents-enfant essentiel pour son développement harmonieux. Ces rencontres permettent à l'enfant de pouvoir maintenir dans la continuité une représentation plus *sécurisée*¹⁴⁵ des figures parentales et de construire des expériences positives dans sa relation avec eux. Il s'agit, selon Maurice Berger, chef de service en psychiatrie de l'enfant, ex-professeur associé de psychologie à l'Université et psychanalyste, cité par Marina Colombie, de permettre à ces parents et à ces enfants, de partager, pour la première fois, du plaisir ensemble¹⁴⁶. De cette manière, les effets négatifs du lien sont limités et « l'enfant apprend à apprivoiser les images terrifiantes qu'il a connu [...] et à les dominer¹⁴⁷ ». Cela lui permet de traiter ses angoisses d'abandon et d'élaborer de nouvelles images de ses parents : en les retrouvant en conditions positives, l'enfant fait le deuil des images parentales intériorisées. À contrario, ne plus les voir pourrait figer en lui des images effrayantes. Cependant, ce travail de deuil engendre inévitablement de la souffrance. Ainsi, c'est à l'équipe en charge du placement de faire en sorte que la souffrance qui émane de ces visites ne soit pas destructrice, en accompagnant l'enfant vers un travail d'élaboration.

Du côté des parents, ces visites doivent leur permettre d'entendre les besoins et demandes de leur enfant afin de susciter en eux l'éveil de leur fonction parentale.

La mise en place de visites médiatisées est nécessaire, soit lorsque le comportement des parents est nocif pour l'enfant, soit lorsque les rencontres « réveillent chez lui des traces angoissantes du passé et réactivent des troubles du comportement¹⁴⁸ ».

¹⁴⁴ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 132.

¹⁴⁵ Référence à la théorie de l'attachement énoncée par John BOWLBY.

¹⁴⁶ COLOMBIE, Marina. « Les conséquences psychiques de la séparation parents enfant en situation de placement ». *Mémoire de D.E.S.S. de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 2002, p. 43.

¹⁴⁷ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 132.

¹⁴⁸ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 138.

En d'autres termes, l'équipe de suivi a pour rôle d'aménager les rencontres, de veiller à leur organisation et à leur réalisation en fonction des besoins de chacun des acteurs. Mais cette pratique est possible uniquement grâce au travail d'élaboration entre les intervenants unis par la démarche de l'accueil familial¹⁴⁹. Il est donc primordial d'évaluer les conditions dans lesquelles les rencontres seront profitables et, après propositions et discussions avec parents, enfant et famille d'accueil, de proposer un programme aux contours bien définis.

Le rythme et la durée des visites sont toujours difficiles à évaluer. Des rencontres trop fréquentes peuvent mettre l'enfant sous l'emprise des parents, tandis que des rencontres trop rares peuvent altérer le travail de lien. C'est le juge qui décide du rythme de ces visites en fonction de la problématique familiale. Cette décision peut cependant être réévaluée en fonction du comportement des parents à l'égard de leur enfant et selon la façon dont ce dernier appréhende et vit ces rencontres¹⁵⁰.

Les visites de l'enfant au domicile des parents sont à privilégier, puisqu'elles leurs permettent de se retrouver sur leur propre espace. Mais cette éventualité implique que l'équipe de suivi soit capable de mesurer l'existence d'éventuels dangers. Les visites au sein du centre sont également intéressantes lorsque les parents sont susceptibles de passages à l'acte. Il importe alors que les lieux soient organisés de manière accueillante, facilitant la rencontre et la communication entre parents et enfant. À contrario, les visites dans la famille d'accueil sont déconseillées « en raison des jeux de rivalités qui tendent à s'y jouer et qui deviennent une source de malaise, de menace, et de souffrance pour l'enfant et chacune des deux familles¹⁵¹ ».

Pour Madame D., les rencontres parents-enfant sont très importantes pour maintenir un lien, mais elles peuvent être très mal vécues. L'enfant affiche souvent un certain mal-être après ces rencontres car, d'après elle, il reste parfois seul avec ses parents, face à leur violence verbale. La famille d'accueil vit donc difficilement ces rencontres parents-enfant. L'appréhension d'un retard des parents au rendez-vous, de leur absence ou de leur négligence, renforce souvent l'idée qu'ils sont nocifs pour l'enfant. En effet, il arrive qu'il revienne désorganisé et chamboulé de ces visites et la famille d'accueil va

¹⁴⁹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 323.

¹⁵⁰ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 137.

¹⁵¹ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 328.

en subir les conséquences. Comme l'énonce Jean Guy Germain, « l'image des parents naturels mauvais constitue alors un élément actif dans le mouvement d'investissement affectif de la famille d'accueil vers l'enfant¹⁵² ». Madame D. a pu constater que ces rencontres houleuses étaient la conséquence d'un cadre mal posé par les professionnels. Elle conclut que ce travail mal encadré l'a parfois « écœurée » car, bien qu'accompagnée, elle ne se sentait alors pas soutenue.

Malgré un long travail de concertation avec l'équipe de suivi, ces rencontres sont souvent remplies de transgressions et de passages à l'acte : irrégularité des horaires, promesses non tenues ou encore périodes d'abandons sont représentatives de la problématique de placement. Tous ces mouvements ne doivent pas engendrer, dans la mesure de possible, la suppression des visites médiatisées, mais ils doivent être analysés et traités par l'équipe de suivi afin de permettre à l'enfant de les élaborer¹⁵³.

S'ajoutant à la difficulté d'amener les parents à occuper un rôle structurant auprès de leur enfant, le placement familial peut également être entravé par des difficultés relevant de la famille d'accueil elle-même.

3. Les entraves liées à la famille d'accueil

Le désir d'une famille d'accueil d'aider un enfant en difficulté conduit à lui offrir un environnement stable, lui permettant de s'épanouir harmonieusement. Néanmoins, accueillir un enfant en état de souffrance est une mission délicate, en raison des émotions et des remises en question que cela suscite. Il faut ainsi s'intéresser au chemin qu'a à parcourir chaque famille d'accueil ; chemin semé d'embûches et de remises en question.

¹⁵² DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 94.

¹⁵³ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 291.

3.1. Désillusions et sentiment d'impuissance

- *Désillusions*

Les désillusions auxquelles fait quelque fois face la famille d'accueil sont entièrement liées aux éléments de motivations qui ont amené l'assistant familial à exercer ce métier. Toutes les assistants familiaux disent faire ce métier parce qu'elles aiment les enfants. Myriam David soulève que cet amour est garant de leur réussite, et que leur bonheur se trouve dans la vie quotidienne auprès de ces enfants qui demandent de l'aide¹⁵⁴. L'assistant familial est fier d'accomplir quelque chose d'important, comme l'énonce Kathy Harrison, mère d'accueil : « nous adorons cette intensité et cette imprévisibilité, cette chance de pouvoir donner une vie meilleure à ces enfants¹⁵⁵ ». En effet, ces derniers sont avides de cet intérêt qui leur est enfin porté : ils se sentent soudain aimés dans leurs imperfections. Les familles d'accueil projettent parfois le placement comme un défi à relever, pour que certaines histoires mal commencées aient l'espoir d'une belle fin.

D'autre part, la motivation de l'assistant familial peut être de vouloir parfois prolonger sa parentalité alors que l'âge et la situation ne lui permet pas de donner naissance à un autre enfant. Il cherche donc à retrouver ces moments privilégiés de l'enfance, alors que ses propres enfants finissent de s'autonomiser¹⁵⁶.

Enfin, certaines vocations sont induites inconsciemment par des expériences douloureuses telles que celle de leur propre enfance remplie, à l'instar des enfants qu'ils accueillent, de rejets, de violences, de défaillance parentale, ou encore celle de la perte d'un enfant. Myriam David met un point d'honneur à ce besoin de réparation des familles d'accueil :

Espérer ainsi « réparer », faire mieux, soulager, prouver que contrairement à ce qu'on a connu il est possible d'être un « bon parent », « bonne nourrice », et qu'un enfant est toujours « bon » pourvu qu'il soit aimé et compris¹⁵⁷.

Les deux assistantes familiales interrogées ont souhaité exercer ce métier pour permettre à leurs enfants de grandir avec d'autres enfants. C'est également la rencontre

¹⁵⁴ *Ibid*, p. 292.

¹⁵⁵ HARRISON, Kathy, *op. cit.*, p. 27.

¹⁵⁶ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 293.

¹⁵⁷ *Ibid*, p. 296.

avec une personne exerçant le métier d'assistante familiale qui leur a transmis cette vocation.

Toutes ces expériences déposées dans le préconscient ou l'inconscient de ces familles sont à la source de leur choix professionnel. Cela leur est indispensable pour animer et entretenir l'ardeur qui leur est nécessaire à poursuivre leurs missions en dépit des épreuves à surmonter¹⁵⁸.

Cependant, il est essentiel que ces familles d'accueil prennent conscience que ces diverses motivations peuvent les fragiliser dans leur travail au quotidien. En effet, elles sont convaincues que l'attention affectueuse, la générosité et les bons soins auront le pouvoir d'effacer la souffrance de l'enfant¹⁵⁹. Mais, penser cela c'est oublier à quel point les problématiques d'un placement familial sont complexes. C'est pourquoi, ces ressentiments peuvent provoquer chez elles des mouvements émotionnels nuisibles pour elle-même et pour l'enfant accueilli.

- *Sentiment d'impuissance*

Au cours du placement familial, les difficultés sont nombreuses et tendent à s'accroître en raison de l'essoufflement de la famille d'accueil face aux répétitions et à la permanence de la problématique chez l'enfant. La fonction d'accueil est délicate en raison des mouvements émotionnels et des remises en question qu'elle suscite. Jean Carthy met en lumière cette complexité des rapports houleux :

Ils nous aspirent continument par un vide, ils nous piègent dans une demande de don total. Dans l'instant qu'ils obtiennent ce don le manque à nouveau s'installe. Nous sommes tentés de remplir une béance, car, telle la nature, le cœur à horreur du vide. Maitriser nos émotions, c'est renoncer à l'omnipotence et limiter notre don¹⁶⁰.

Par ailleurs, la famille d'accueil peut être sensible à l'histoire de l'enfant et il peut être impossible pour elle de ne pas absorber une partie de sa douleur et de son désarroi. De même, il est particulièrement difficile pour elle d'être quelquefois impuissante face aux troubles de l'enfant qui résistent malgré les soins apportés. Madame D.

¹⁵⁸ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 294.

¹⁵⁹ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 58.

¹⁶⁰ CARTY, Jean, *op. cit.*, p. 19.

évoque cette difficulté. Pour elle, il est particulièrement délicat de se retrouver face à une butée parce qu'elle se rend compte que l'enfant n'évolue pas. La famille d'accueil peut également être déçue par l'enfant qu'elle a choyé, qu'elle a cru pouvoir rétablir, et dont les difficultés de comportement et de relations prouvent le contraire. L'investissement de la famille et l'immensité de ses attentes n'est pas comparable à la relative modestie des résultats. Il est aussi complexe d'être confronté aux troubles de l'attachement qui vont à l'encontre de la relation affectueuse que s'efforce d'établir la famille accueillante. Comme le souligne Myriam David, « il n'est pas aisé d'affronter la violence ou les mouvements dépressifs que l'enfant carencé oppose aux limites nécessaires, sans y céder ou être violent en retour¹⁶¹ ».

Le départ de l'enfant pèse également sur la personne d'accueillante comme une menace permanente. La crainte que les parents reprennent l'enfant, que celui-ci le souhaite, ou que le service ne leur retire est liée à une culpabilité inconsciente de l'assistant familial à vouloir s'approprier l'enfant. Cette peur est renforcée par la difficulté à surmonter les obstacles qui se présentent et « à se voir alors désavoué dans une vocation à laquelle il n'est pas possible de renoncer sans en être blessé au plus profond de soi-même¹⁶² ». Kathy Harrison relève cette ample difficulté. Son histoire relate la prise de conscience de n'être qu'une « maman temporaire », une « maman de passage », une « maman illusoire¹⁶³ ».

Ce sentiment d'impuissance vient rappeler à l'assistant familial qu'il n'a pas à être dans un vécu de toute puissance par rapport à l'enfant et qu'il fait partie d'une équipe travaillant de concert pour soutenir l'enfant dans son développement. Pour Madame D., l'impuissance dans certaines situations est une des grandes difficultés car « seul le juge est à l'origine des décisions fondamentales ». Cependant, ce dernier peut changer au cours d'un même placement et il ne rencontre les enfants qu'une à deux fois par an. Selon l'assistante familiale, certains juges sont bien trop complaisants avec les parents et « ne semblent pas toujours réaliser ce que les enfants subissent ». Elle nuance tout de même cette idée : il est vrai que les enfants ne disent pas toujours tout puisque, d'une part, ils se sentent responsables et pensent donc que ce qu'on leur fait subir est normal, et d'autre part, ils protègent parfois leurs parents.

¹⁶¹ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 63.

¹⁶² *Ibid*, p. 299.

¹⁶³ HARRISON, Kathy, *op. cit.*, p. 80.

Le juge peut ainsi décider d'organiser des rencontres parents-enfant alors que Madame D. projetait l'échec évident. L'assistante familiale s'est ainsi retrouvée confrontée à un enfant refusant de se rendre à la visite d'avec ses parents. Elle ne put s'opposer à cette rencontre pourtant convaincue de l'échec assuré dans ces conditions. L'assistante familiale a le sentiment que son rôle touche alors à ses limites. Or, on peut se demander : de quelle place les assistantes familiales se situent-elle dans cette situation ? En effet, elles n'ont pas tous les éléments concernant la vie, la problématique et les décisions qui concernent l'enfant, ni la formation juridique pour comprendre tous les enjeux de la décision judiciaire et pour ne pas se laisser influencer par les enjeux affectifs de sa relation avec l'enfant, et notamment son identification à celui-ci.

Ainsi, l'assistant familial doit parfois faire face à la remise en question de l'essence même de sa vocation, mais aussi à l'ébranlement de son fonctionnement familial : l'arrivée de l'enfant bouscule inévitablement le cadre et les relations intra-familiales.

3.2. Retentissements sur l'univers familial propre

L'accueil d'un enfant dans une famille déjà établie fait forcément bousculer les rapports entre chacun des membres. La famille d'accueil se trouve soudain recomposée et sa dynamique s'en voit chamboulée. En effet, l'enfant n'arrive jamais seul dans ce nouvel environnement : il apporte avec lui toute son histoire à travers son comportement, sa façon de s'exprimer et de s'attacher. « La vie commune devient l'intersection de deux histoires antérieures non partagées¹⁶⁴ ». Ainsi, l'assistant familial doit trouver un nouvel équilibre dans ses relations à son époux/épouse et à ses propres enfants, tout en offrant à l'enfant accueilli affection et sécurité. Madame D. souligne le fait que l'enfant prend énormément de place et demande beaucoup d'attention. C'est une très grande responsabilité qui justifie d'une extrême organisation. Selon elle, « le conjoint tient une place importante : il doit être prêt à partager à tous les niveaux ».

Même si les enfants des familles d'accueil sont reçus par un psychologue pour donner leur avis quant à l'accueil d'un enfant au sein de leur foyer, les retentissements de cette nouvelle arrivée peuvent avoir été mal compris par ces derniers. Souvent, ils

¹⁶⁴ *Ibid*, p. 285.

n'appréhendent pas le caractère « professionnel » de la situation, et ne comprennent donc pas l'attention que porte leur mère au nouveau venu. Les enfants de l'assistant familial peuvent avoir le sentiment de perdre leur place et d'être délaissés « sans oser s'en plaindre, et réagir au début par de la mauvaise humeur, puis à la longue par des mouvements de retrait, des réactions dépressives, des troubles psychosomatiques¹⁶⁵ ». Des sentiments de jalousie et de rivalité risquent de devenir rapidement ingérables ; d'où l'importance du travail entre la famille d'accueil et l'équipe de suivi du placement. Celle-ci doit ménager la mère d'accueil pour rééquilibrer le partage de son attention entre tous les enfants et éviter que n'apparaissent des signes de souffrance, et donc des crises d'intolérance. Néanmoins, les deux assistantes familiales rencontrées ne semblent pas partager cette difficulté. Dans les situations de placement qu'elles ont vécues, les conséquences de l'arrivée de l'enfant ont toujours été très positives. Elle n'a jamais remarqué de jalousie entre les enfants accueillis et leurs propres enfants. Cependant, il doit être à noter que la jalousie est souvent inconsciente mais toujours présente. Madame D. met en avant le fait que « la jalousie est provoquée par le comportement de l'adulte. Il ne faut donc pas faire de différences affectives ou éducatives ». Or, on sait que, quel que soit le comportement de l'adulte, la jalousie est intrinsèque aux relations fraternelles. L'assistante familiale soulève tout de même que, comme dans toute famille, quelques petits conflits sans gravité peuvent apparaître. Selon elle, il faut que la famille entière comprenne que l'enfant est là pour un mieux, et que sa présence peut être bénéfique.

En outre, les retentissements liés à l'arrivée d'un enfant dans une famille déjà établie doivent être particulièrement travaillés pour que chacun des membres puissent s'épanouir. Pour cela, Madame D. mentionne qu'il faut relativiser pour éviter d'envenimer les soucis ordinaires, même s'« il faut parfois savoir prendre le temps nécessaire pour les résoudre ».

Cependant, malgré la volonté et le travail de l'assistant familial pour une optimisation de l'accueil, l'enfant, sous l'emprise de sa problématique, n'en tire pas toujours tous les bénéfices attendus.

¹⁶⁵ DAVID, Myriam, *op. cit.*, p. 251.

3.3. Limites des bénéfices du placement familial pour l'enfant

Contre toute évidence, on songe souvent qu'il suffit d'offrir un environnement où l'enfant n'est plus exposé à une dysparentalité sévère, pour qu'il s'épanouisse de nouveau. Marc Paquin met en lumière cette grande illusion :

Et parce que nous croyons avec conviction que nous offrons ce qu'il y a de mieux, nous présumons que cet enfant sera l'être heureux et épanoui que nous espérons le voir devenir. [...] Même si on nous fait comprendre que l'enfant est marqué à jamais par ses expériences antérieures¹⁶⁶.

Or, la famille d'accueil se rend bien compte que l'amour ne suffit pas à opérer des guérisons miraculeuses et que la douloureuse répétition de crises est inévitable ; « inévitable aussi, la fermeture au monde extérieur, leur inappétence cognitive, et les difficultés d'apprentissage et de relation avec leurs pairs [...] »¹⁶⁷. » En effet, la carence précoce à laquelle ont été confrontés ces enfants induits des handicaps étendus et profonds qui rendent ces derniers résistants, opposants à la guérison et en lutte constante contre le bonheur. La carence affective provoque un tel manque que tout ce qui peut être apporté à ces enfants leur semble dérisoire par rapport à ce qu'ils voudraient recevoir¹⁶⁸.

Face à ce manque, les enfants accueillis réagissent par la construction de mécanisme de défense, parfois très ancrés. En effet, si l'enfant a intégré l'image d'un parent abandonnique, la relation avec une personne offrant de l'affection risque de n'être projetée que comme possiblement décevante. De plus, l'enfant croit ne pas mériter ce qu'il pourrait recevoir, se pensant souvent responsable des mauvais traitements reçus de ses parents¹⁶⁹. Mais même si l'enfant accepte les bienfaits d'un placement en famille d'accueil, Madame D. rapporte que les bénéfices ne sont pas toujours entiers : « tout peut retomber très vite au moindre obstacle ». Cependant, elle est persuadée que ce qui est acquis lors d'un placement ne s'oublie jamais et saura être reproduit.

Les mécanismes de défense construits par l'enfant peuvent également se traduire par différentes formes de réactions agressives. Comme le met en avant Christian Allard, « [ils] sont bien placés pour savoir qu'aimer est dangereux puisque aimer, c'est pouvoir

¹⁶⁶ PAQUIN, Marc, *op. cit.*, p. 83.

¹⁶⁷ CARTY, Jean, *op. cit.*, p. 10.

¹⁶⁸ ALLARD, Christian, *op. cit.*, p. 58.

¹⁶⁹ *Ibid*, p. 59.

être abandonné¹⁷⁰ ». Devant cette agressivité, la famille d'accueil peut se sentir dépassée, envahie et impuissante. Elle peut également avoir peur pour la sécurité de ses propres enfants. Si l'équipe en charge du placement ne soutient pas comme il se doit la famille d'accueil, la situation peut devenir invivable pour chacun des acteurs et les parents accueillants peuvent prendre la décision de ne plus garder l'enfant¹⁷¹.

Pour conclure cette partie, il est important de rappeler que la répétition des comportements et des problématiques qui remettent en question à chaque instant la mesure de placement est éreintante. Mais, on sait aujourd'hui que ces relations houleuses font partie de la situation d'un placement familial.

Ainsi, le placement d'un enfant en famille d'accueil, parsemé de douloureuses mais nécessaires désillusions chez les accueillants, l'équipe de suivi et les parents, reste d'une valeur inestimable pour l'enfant.

¹⁷⁰ *Ibid*, p. 58.

¹⁷¹ DAVID, Myriam (dir.), *op. cit.*, p. 134.

Conclusion

L'objectif d'un développement harmonieux de l'enfant dans le cadre d'un placement familial peut être difficile à atteindre. Il m'a paru alors nécessaire d'y attacher une particulière attention.

La problématique qui a guidé ce mémoire consistait à repérer les enjeux et les écueils d'un placement familial qui se veut favorable au développement de l'enfant et à déterminer les atouts et les limites du dispositif institutionnel qui l'entoure.

Le placement familial offre à l'enfant accueilli un espace pour s'épanouir harmonieusement grâce à un environnement familial stable. La famille d'accueil lui apporte affection, soutien et soins au quotidien. Mais ces bienfaits ne peuvent se concrétiser pour l'enfant qu'à la seule condition que l'équipe de suivi parvienne à mettre en cohérence ses actions auprès du réseau d'intervenants, en lien avec la famille d'accueil et les parents de l'enfant. Cependant, il faut reconnaître à l'accueil familial certains obstacles entravant les objectifs visés par cette prise en charge spécifique. Les dysfonctionnements tiennent parfois aux limites rencontrées dans la cohésion de l'équipe ou au manque d'empathie envers la famille d'accueil lorsqu'elle se trouve en difficulté. L'accompagnement des parents de l'enfant, empêchés dans leur parentalité, peut également être défaillant. Enfin, les conséquences sévères causées à l'enfant par son histoire sont parfois telles qu'un placement familial, mené aussi bien que faire se peut, ne pourra être réparateur face à la répétition.

Néanmoins, ce mémoire n'a pas vocation à apporter une réponse exhaustive aux enjeux et écueils du placement familial. D'autres ouvrages peuvent encore compléter cette approche. Une enquête auprès d'enfants placés au sein d'une famille d'accueil peut également permettre de compléter ma réflexion sous un autre angle de perspective.

Le placement familial n'est pas l'unique réponse apportée aux enfants rencontrant des difficultés dans leur environnement familial. Les villages d'enfants peuvent être une alternative, offrant à une fratrie la possibilité de continuer à évoluer ensemble. L'accueil de type familial au sein de ces structures, au même titre que le placement, favorise un partage du quotidien en petit effectif, et ouvre des espaces éducatifs permettant aux enfants et aux jeunes de se construire le plus harmonieusement possible.

Sources

Documents sur papier

- **Bibliographie**

ALLARD, Christian. *Pour réussir le placement familial*. Issy-les-Moulineaux : ESF, coll. « Actions Sociales », 2011. 237 p.

CARTY, Jean. *Petite chronique d'une famille d'accueil*. Paris : Dunod, 2005. 281 p.

DAVID, Myriam (dir.). *Enfant, parents, famille d'accueil*, « Un dispositif de soins : l'accueil familial permanent. Toulouse : Erès, 2000. 115 p.

DAVID, Myriam. *Le placement familial*, « De la pratique à la théorie ». Paris : Dunod, 2004. 472 p.

GABEL, Marceline. LAMOUR, Martine. MANCIAUX, Michel. *La protection de l'enfance : maintien, rupture et soins des liens*. Paris : Fleurus Psycho-pédagogie, 2005. 252 p.

GERMAIN, Jean-Guy (dir.). *Un enfant entre deux familles*, « Le placement familial : du rêve à la réalité ». Montréal : Sciences et Culture, 2000. 170 p.

HARRISON, Kathy. *Famille d'accueil, famille de cœur*. Paris : l'Archipel, 2011. 264 p.

HOUZEL, Didier. *Les enjeux de la parentalité*. Toulouse : Erès, 2012. 200 p.

LEBOVICI, Serge. SOULÉ, Michel. *La connaissance de l'enfant par la psychanalyse*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2003. 697 p.

PAQUIN, Marc. *Me feriez-vous une place ?*, « Les enfants en famille d'accueil : mieux les comprendre pour mieux les accueillir ». Montréal : l'Hôpital Sainte-Justine, 2003. 90 p.

RIBAS, Denys. *Donald W. Winnicott*. Paris : Presses universitaires de France, 2003. 127 p.

RICHARD, Pascal (dir.). ROTTMAN, Hana (dir.). *Se construire quand même*, « L'accueil familial : un soin psychique ». Paris : Presses universitaires de France, 2009. 416 p.

- **Cours**

FELDMAN, Marion. Cours de psychologie du développement. 1^{er} semestre 2010.

FELDMAN, Marion. Cours de psychologie du développement. 3^{ème} semestre 2012.

- **Article**

EUILLET, Séverine. « Les enfants face à la séparation : une affaire de reconstruction ». *Le journal des psychologues*, 2010, n°277, pp. 46-49.

- **Rapport**

BERGER, Maurice *et al.* « Les risques et les écueils de l'accueil ». *L'accueil familial en revue*, 1997, n°4. 62 p.

COLOMBIE, Marina. « Les conséquences psychiques de la séparation parents enfant en situation de placement ». *Mémoire de D.E.S.S. de Psychologie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 2002. 118 p.

ESCOTS, Serges. « Accueil familial : structure, dynamique et accompagnement ». *Institut d'anthropologie clinique*, 2009. 12 p.

EUILLET, Séverine. « Quels attachements pour les enfants accueillis ? », *Dossier thématique ONED*, 2010. 6 p.

MAZERY, Monique *et al.* « La fonction de famille d'accueil ». *L'accueil familial en revue*, 1997, n°3. 58 p.

ROTTMAN, Hana. « Cheminer avec Myriam David sur les sentiers du placement familial à la découverte de ses jalons ». *Spirale*, 2003, n°25. 7 p.

ROTTMAN, Hana. « Le soin aux enfants en accueil familial thérapeutique : dialogue imaginaire avec Myriam David ». *Devenir*, 2006, vol.18. 5 p.

- **Documents numériques**

Association Nationale des Placements Familiaux. (page consultée le 15 décembre 2011)
<<http://www.anpf-asso.fr/>>

BAYON, Véronique. « Le placement familial ; difficile équilibre ». *Interdépendances*, 2008. (page consultée le 20 mars 2012)
<http://www.interdependances.org/article/95/Le_placement_familial_Difficile_equilibre>

Expériences de famille d'accueil et de jeunes accueillis. (page consultée le 03 janvier 2012)
<<http://www.afu.be/Pages%20HTM/experience.htm>>

La théorie de l'attachement : quel rôle dans la protection de l'enfance ? (page consultée le 11 mars 2012)
<http://coeuradoption.org/wiki/doku.php?id=actualit%C3%A9:blog:2011.06.01_la_th%C3%A9orie_de_l_attachement_-_quel_r%C3%B4le_dans_la_protection_de_l_enfance>

MAZERY, Monique. « Complexité de la fonction d'assistante maternelle ». *L'accueil familial en revue*, 2006, n°-3. (page consultée le 13 mars 2012)

<<http://www.famidac.fr/article154.html>>

Observatoire National de l'enfance en danger. (page consultée le 25 avril)

<<http://oned.gouv.fr/>>

POTIN, Emilie. « Vivre un parcours de placement : un champ des possibles pour l'enfant, les parents et la famille d'accueil ». *Société et jeunesse en difficulté*, 2009, n°8. (page consultée le 10 avril 2012)

<<http://sejed.revues.org/index6428.html#tocto2n1>>

PRAT, Joëlle. « La mise en place de l'Œdipe chez les enfants placés en famille d'accueil ». *Institut européen psychanalyse et travail social*, 2004. (page consultée le 12 mars 2012)

<<http://www.psychasoc.com/Textes/La-mise-en-place-de-l-aedipe-chez-les-enfants-places-en-famille-d-accueil>>

ROLLET, Catherine. « Les placements d'enfants : historique et enjeux ». *Quart Monde*, 2006, n°-178. (page consultée le 02 mars 2012)

<<http://www.revue-quartmonde.org/spip.php?article71>>

SNA. Legifrance. *Code de l'action sociale et des familles*. (page consultée le 23 mars 2012)

<<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006796909>>

SNA. Legifrance. *Code de l'action sociale et des familles*. (page consultée le 23 mars 2012)

<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=D828C07AC7B69DAFAE4CEA6181A5CDF5.tpdjo13v_1?idArticle=LEGIARTI000006796782&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20120314&categorieLien=id>

SNA. Unicef. *Convention internationale des droits de l'enfant*. (page consultée le 14 mars 2012)

<<http://www.unicef.fr/userfiles/50154.pdf>>

Vie publique, au cœur du débat public. Direction de l'information légale et administrative. 2007. (page consultée le 24 février 2012)

<<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-vote/loi-du-5-mars-2007-reformant-protection-enfance.html>>

Annexe

Annexe A : Questionnaire d'entretien auprès d'assistantes familiales

Questionnaire d'entretien auprès d'assistantes familiales

La famille d'accueil :

Généralité :

Quel âge avez-vous ?

Depuis quand exercez-vous le métier d'assistant familial ?

Combien d'enfants avez-vous déjà accueillis ?

Combien d'enfants avez-vous déjà accueillis en même temps ?

Faut-il utiliser le terme « placement » ou « accueil » familial ?

Motivations et formations :

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir assistant familial ?

Quelle a été votre formation et comment avez-vous été recrutée ?

Conséquences sur l'environnement familial :

Quelles ont été les conséquences de l'arrivée d'un enfant placé dans votre famille ?

Il y a-t-il eu des conflits avec votre conjoint ? Avec vos propres enfants ?

Comment chacun a-t-il trouvé sa place ?

Relations avec la famille :

Comment se passent les relations entre l'enfant placé et la fratrie ?

Comment se passent les interactions entre l'enfant et le reste de la famille ?

Comment l'enfant arrive-t-il à trouver sa place dans la structure familiale déjà établie ?

Rôle de l'assistant familial :

Quels est votre rôle auprès de l'enfant ?

Comment faites-vous pour expliquer à l'enfant qu'il s'agit de votre métier mais qu'il n'empêche pas de l'aimer ?

Avez-vous déjà dû expliquer à l'enfant que vous recevez de l'argent pour vous occuper de lui ?

Comment définissez-vous le rôle éducatif que vous avez ?

Est-ce une fonction difficile et comment vous y prenez-vous ?

Relations avec les parents de l'enfant :

Comment se passent les relations avec les parents de l'enfant placé ?

Avez-vous des difficultés à travailler avec eux ?

Si oui, qu'est-ce qui est, selon vous, problématique ?

Qu'est-ce qui vous convient dans cette collaboration ?

Pensez-vous que cette relation est importante pour l'enfant ? Pourquoi ?

Difficultés du placement :

Selon vous, quelles sont les difficultés d'un placement en général ?

À quelles difficultés avez-vous déjà fait face durant un placement ?

Bénéfices du placement :

Selon vous, quels bénéfices peut retirer un enfant d'un placement familial ?

Dans votre situation, quels bénéfices a/ont retiré l'/les enfant(s) que vous accueillez ?

Limites et échec du placement :

Pour vous, quelles sont les limites du placement ?

Avez-vous déjà fait face à un échec de placement ?

Qu'est-ce que cela a entraîné chez vous ? (remise en question...)

Travail avec l'équipe de suivi :

Projet pour l'enfant :

Un projet est-il pensé pour l'enfant en début de placement ? De quoi s'agit-il ?

Communication entre les acteurs :

Comment s'effectue le travail avec l'équipe de placement ?

La communication est-elle effective ? (est-ce que tout se dit et tout vous est dit tout au long du placement ?)

Quels acteurs se chargent de vous suivre et de vous aider dans l'évolution de placement ? (psychiatre, assistant de service social, psychologue...)

Rôle de soutien à la famille d'accueil :

Pensez-vous que l'équipe de placement a pour rôle de vous soutenir dans votre travail ?

De quelle manière s'y prend-elle ?

Est-ce essentiel pour vous d'être soutenu par elle ?

Recadrer et prévenir les risques :

Selon vous, est-ce que cette équipe a pour rôle de recadrer et de prévenir les risques ?

Comment évite-elle l'échec du placement ?

Au niveau judiciaire :

Quel rôle a le juge pour enfant dans l'accueil de l'enfant ? Quelles conséquences sa présence peut-elle avoir ?